

Annexes

Annexe 1: Plan de travail.....	2
Annexe 2: Effets de la mise en œuvre des contrats	3
Annexe 3: Impacts de l'instrument contrat.....	6
Annexe 4: Évaluation contrat par contrat.....	10
Annexe 5: Réseau des Trois Villes (R3V)	10
Annexe 6: Communauté urbaine du Littoral (COMUL).....	14
Annexe 7: Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds (LLLC)	18
Annexe 8: Région Val-de-Travers & Fleurons (VDT)	22
Annexe 9: Région Centre-Jura (CJ).....	26
Annexe 10: Région Val-de-Ruz (VDR).....	31
Annexe 11: Région Entre-deux-Lacs (E2L).....	36
Annexe 12: Région La Béroche	41
Annexe 13: Bilan détaillé de l'état d'avance des mesures par contrat.	46
Annexe 14: Réseau des Trois Villes (R3V)	fichier joint
Annexe 15: Communauté urbaine du Littoral (COMUL).....	fichier joint
Annexe 16: Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds (LLLC)	fichier joint
Annexe 17: Région Val-de-Travers & Fleurons (VDT)	fichier joint
Annexe 18: Région Val-de-Ruz (VDR).....	fichier joint
Annexe 19: Région Centre-Jura (CJ).....	fichier joint
Annexe 20: Région Entre-deux-Lacs (E2L).....	fichier joint
Annexe 21: La Béroche.....	fichier joint
Annexe 22: Membres du comité de suivi du mandat	47
Annexe 23: Synthèse des réponses / réactions suite à la consultation	48

Annexe 1: Plan de travail

Étapes	Délais
Lancement du mandat	Dès signature du mandat, au plus tard le 9.11.11
1^{ère} étape	
Élaboration du plan de travail, de la participation des parties prenantes, de la méthodologie, du calendrier des séances	21.11.11 (sem. 47/2011)
Méthode d'évaluation compatible SEVAL et préparation de l'intégration des parties prenantes	01.12.11 (sem. 48-50/2011)
<i>Validation par le comité de suivi</i>	<i>12-16.12.11 (sem. 50/2011)</i>
Étapes	Délais
2^{ème} étape	
État des lieux des contrats	20.12.11 (sem. 51/2011)
Envoi des documents en vue de l'évaluation par les groupements de communes, autres parties aux contrats et services cantonaux	22.12.11 (sem. 51/2011)
Séances avec les groupements de communes et autres parties aux contrats et entretiens avec les services concernés	16.01-03.02.12 (sem. 3-5)
Analyse des résultats, enseignements, rédaction du rapport	06.02-17.03.12 (sem. 6-7)
<i>Validation par le comité de suivi</i>	<i>20.02-02.03.12 (sem. 8)</i>
3^{ème} étape	
Mise en consultation du rapport auprès des groupements de communes et autres parties prenantes	05.03-20.03.12 (sem. 10-11)
Finalisation du rapport sur la base des remarques	20-23.03.12 (sem. 12)
<i>Validation par le comité de suivi</i>	<i>26.03-29.03.12 (sem. 13)</i>
Remise du rapport final	30.03.12 (sem. 13)

Annexe 2: Effets de la mise en œuvre des contrats

Les tableaux ci-après résument les évaluations par contrat en regard de la moyenne globale et chaque effet est brièvement commenté.

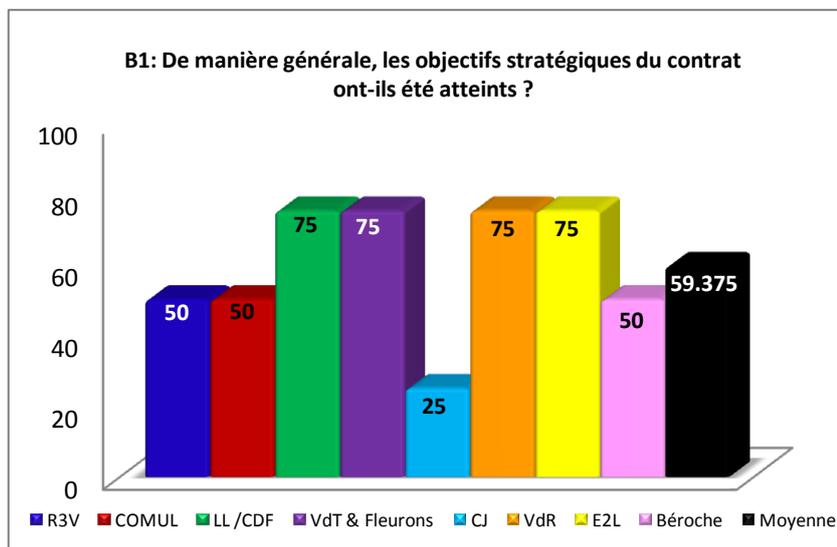
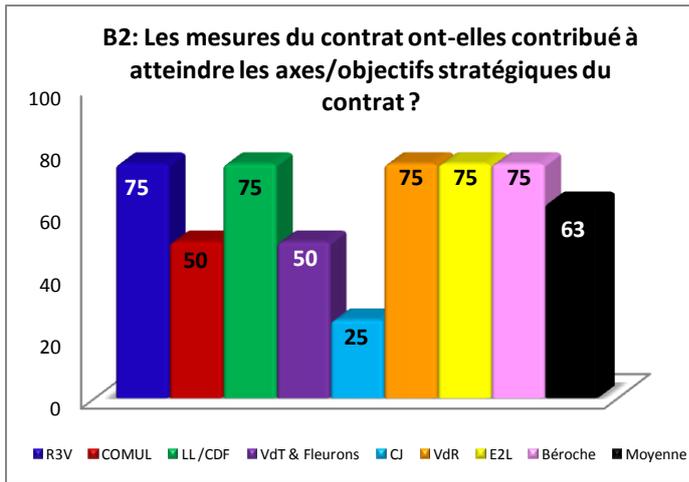


Figure 1: Atteinte des objectifs

L'ensemble des groupements de communes a estimé avoir partiellement atteint ou atteint pour l'essentiel les objectifs stratégiques fixés, à l'exception de Centre-Jura qui a débuté plus tardivement la mise en œuvre des mesures.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération



Pour la plupart des groupements de communes, les mesures ont contribué à atteindre les objectifs de manière moyenne à importante. A nouveau pour Centre-Jura l'impact des mesures (considérées comme bonnes) est faible et se justifie par le fait que la majorité des mesures n'ont été qu'initiées voire partiellement réalisées. Cela se vérifiera également dans les réponses ci-après.

Figure 2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs

Selon l'évaluation des groupements de communes, les ressources contractualisées ont été dans la globalité mises à disposition, mais essentiellement par une seule partie au contrat, soit les groupements de communes. Cela explique la notation réduite attribuée à cette question par la majorité des groupements. La moitié juge la mise à disposition faible, trois la jugent significative. Seule La Béroche a considéré l'apport des communes comme total et a atténué le résultat par la prise en compte de la faible contribution des services cantonaux.

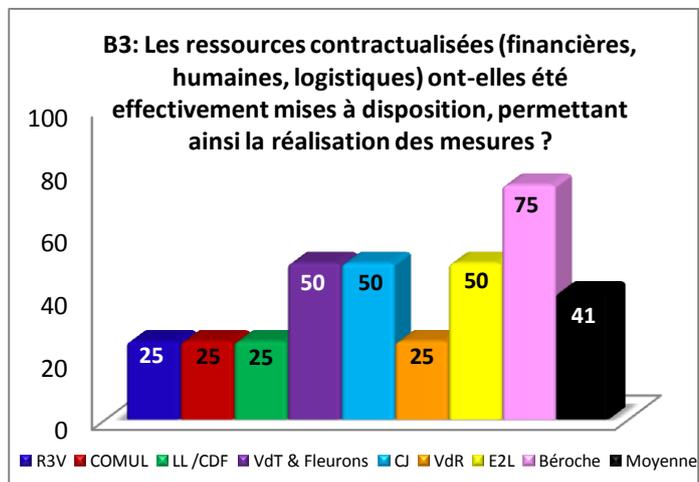
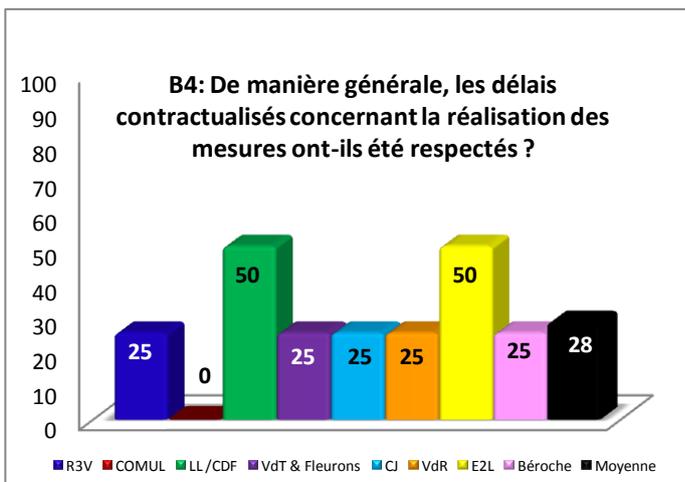


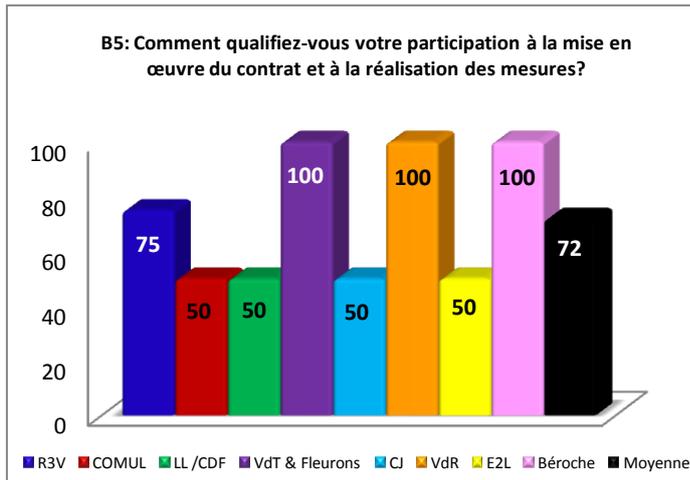
Figure 3: Mise à disposition des ressources contractualisées



Beaucoup de mesures n'avaient pas de délais à la signature du contrat. La plupart de ceux qui avaient été émis n'ont pas été respectés. Cela s'explique notamment par le fait que d'autres priorités ont été privilégiées et qu'avec peu de moyens (notamment financiers) et l'influence d'éléments extérieurs, il s'est avéré difficile de tenir les délais.

Figure 4: Respect des délais

Evaluation des contrats de région et d'agglomération



La participation des communes et des Fleurons est en moyenne jugée comme significative. La collaboration au sein des groupements est indéniable. Cependant, outre la faible participation du canton malgré sa participation à un certain nombre de projets, sont relevés les éléments suivants : peu de suivi actif des comités "régionaux", manque de dynamisme, non identification systématique des porteurs de projets, intérêt variable des communes pour l'une ou l'autre mesure, manque de moyens et de temps.

Figure 5 : Participation des partenaires communes

L'effet du contrat a plus stimulé la collaboration intercommunale et avec les tiers, que les mesures elles-mêmes (d'où leur faible impact pour la majorité des groupements). Les mesures n'ont eu que peu voire pas d'impact sur la collaboration avec le Canton. Les comités des groupements se sont néanmoins avérés (ou confirmés) être des lieux d'échanges privilégiés, permettant de relever les limites de la collaboration intercommunale.

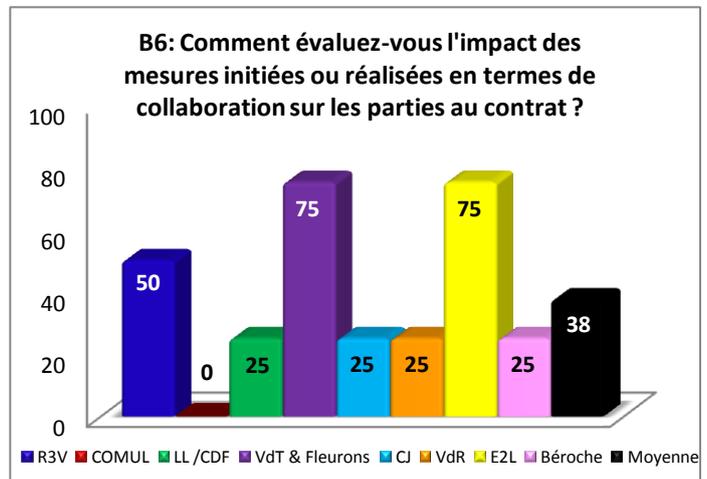
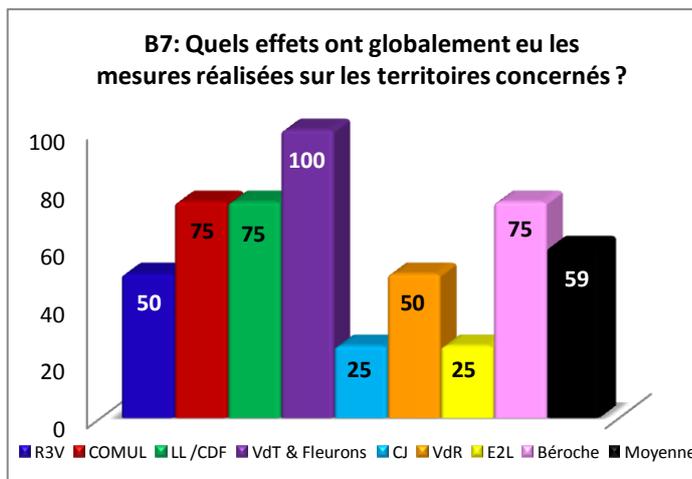


Figure 6: Impact des mesures sur la collaboration



L'impact sur le territoire est moyen. Il n'est pas fonction du nombre de mesures réalisées (E2L: 75% des mesures réalisées mais peu de visibilité versus Béroche: 34% de mesures réalisées mais en majorité au bénéfice de la population). Dans les régions urbaines (impact substantiel à important) beaucoup de travail a été réalisé en lien avec le projet d'agglomération, ce qui entraîne un effet plus important au niveau des institutions (ex. effet liant de la Ligne 10).

Figure 7: Effet des mesures sur le territoire concerné

Annexe 3: Impacts de l'instrument contrat.

a) Intensification du développement territorial concerté entre les régions RUN (C2a)

La vision d'ensemble du développement du territoire a permis, lors de l'établissement des contrats, d'essayer d'établir des spécificités régionales propres à chaque région géographiquement concernées à l'aide d'objectifs stratégique.

Dans les faits, il y a eu peu de collaborations entre les régions dans le cadre de la mise en œuvre des contrats. Au sein des groupements de communes, il y a peu d'intérêt pour ce que font les autres groupements.

Les informations sont apportées et circulent dans les groupements de communes via le Comité Directeur du RUN ainsi que par le biais de l'équipe technique.

C'est une des raisons pour lesquelles l'Entre-deux-Lacs a estimé cet apport important, relevant également que, sans la volonté du Canton de mettre en œuvre cette stratégie, l'association Région de l'Entre-deux-Lacs n'aurait jamais vu le jour.

Les services cantonaux sont un peu moins sévères, considérant que tout le travail réalisé en termes de stratégies et d'objectifs stratégiques peut être mis en rapport avec diverses politiques ou plans directeurs cantonaux existants (aménagement du territoire, économie, transports).

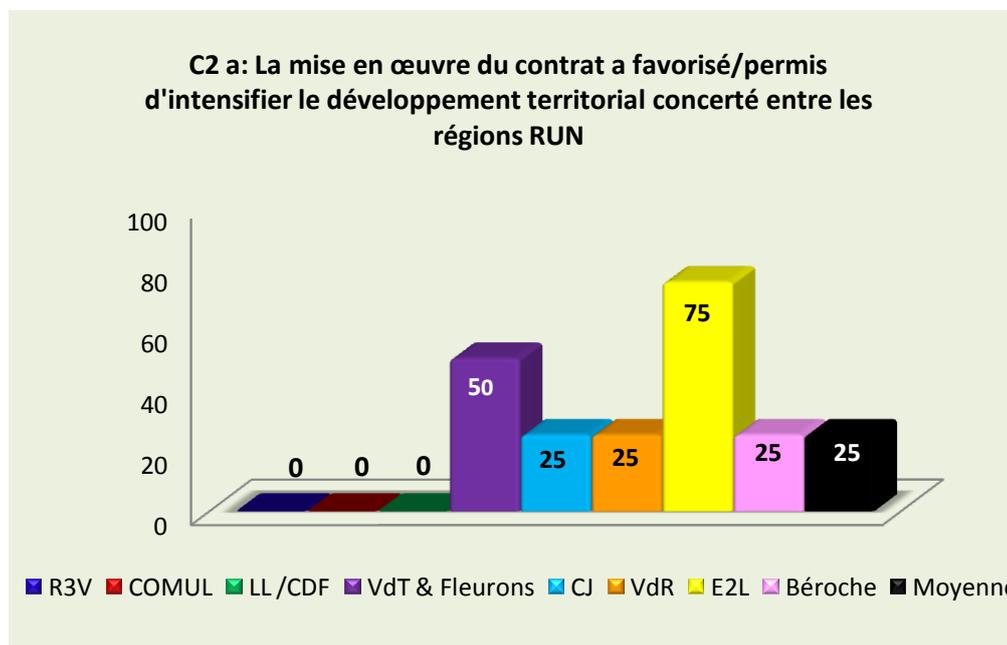


Figure 8: Développement territorial concerté entre les régions RUN

b) Développement territorial concerté au niveau régional (C2 b)

L'apport du contrat au développement territorial concerté au niveau de chaque région concernée est évalué comme moyen à important.

Pour certaines associations de communes récemment constituées, cela a permis de créer pratiquement le seul lieu où elles se rencontrent régulièrement.

Pour le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, la vision commune et les objectifs fixés ont été des éléments-clés de l'aboutissement de leur processus de fusion respectif.

Notons que du strict point de vue de l'aménagement du territoire, les contrats n'ont (encore) pas débouché sur des éléments visibles.

Il est par contre difficile de déterminer une moyenne englobant les services cantonaux vu la difficulté rencontrée par ces derniers dans l'évaluation des effets du contrat sur ce thème.

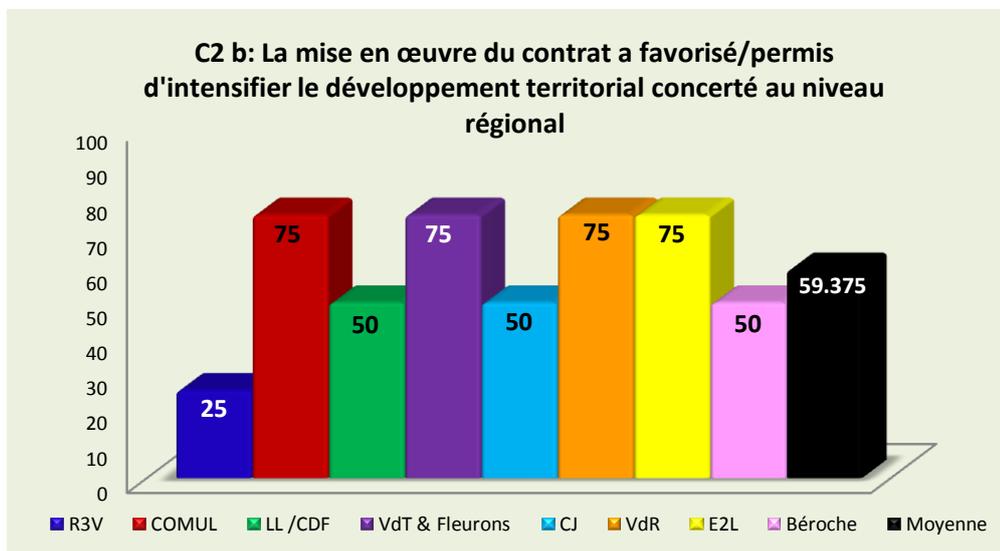


Figure 9: Développement territorial concerté au niveau régional

c) Collaboration entre les communes du groupement (C2 c)

Dans ce domaine, l'apport ou l'effet du contrat est très important.

La faible appréciation apportée par la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds peut s'expliquer de différentes manières.

En premier lieu peut-être, apparaît le fait que le contrat a été le dernier à être conclu avec le Conseil d'État.

Deuxièmement, les villes ont réalisé au total plus de 80% des mesures et cela quasi individuellement

Finalement, elles collaborent en fait plus activement au sein de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD) – agglomération transfrontalière regroupant en plus les communes des Brenets pour la Suisse, ainsi que celles de Morteau, Villers-Le-Lac et Les Fins pour la France).

Quant à la Région Centre-Jura, les communes ont ressenti une certaine démotivation au départ de la mise en œuvre, puis le changement de législature a nécessité pour certaines une réappropriation de l'instrument contrat.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Les services cantonaux ont, tout comme la plupart des groupements de communes, également mis en avant le fait que les gens se sont retrouvés et ont pu se parler dans un lieu d'échange. Ils ont estimé que la mise en œuvre du contrat a permis d'intensifier de manière importante la collaboration entre les communes du groupement.

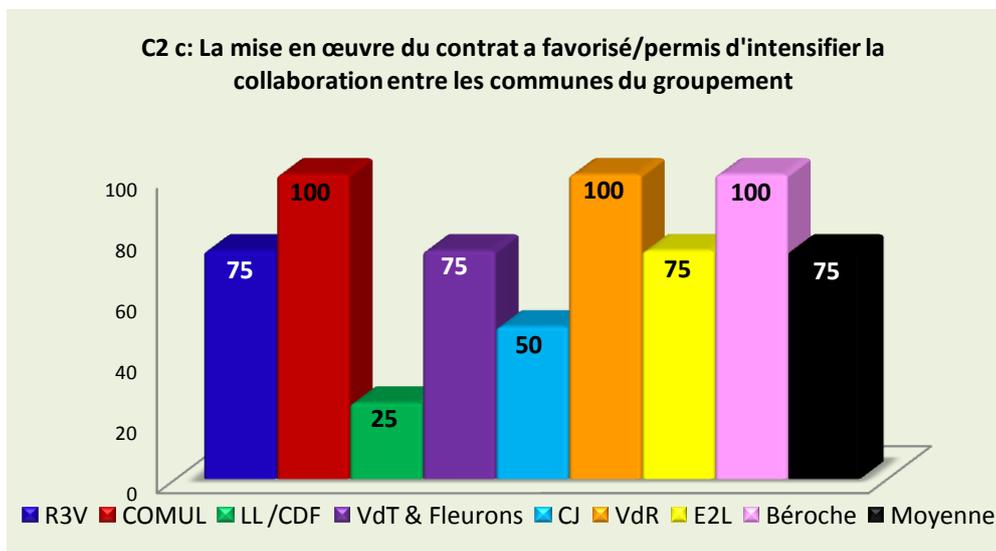


Figure 10: Collaboration entre les communes du groupement

d) Rapprochement ou fusion entre les communes (C2 d)

Concernant les villes entre elles, l'effet du contrat sur la fusion est clairement nul. Il intervient en revanche de manière déterminante dans les deux vallons (Val-de-Ruz et Val-de-Travers, deux "anciennes" associations de communes), et de manière importante dans les toutes récentes régions de La Béroche et de L'Entre-deux-Lacs. La COMUL souligne l'importance du contrat en termes de rapprochement, mais pas de fusion, bien que trois de ses communes membres aient fait le choix de s'unir en une et que la majorité des autres est impliquée dans un voire deux processus de réflexion (études de faisabilité).

Les services estiment par contre que l'importance est moyenne, étant entendu que dans de nombreux cas les communes ne portaient pas de zéro.

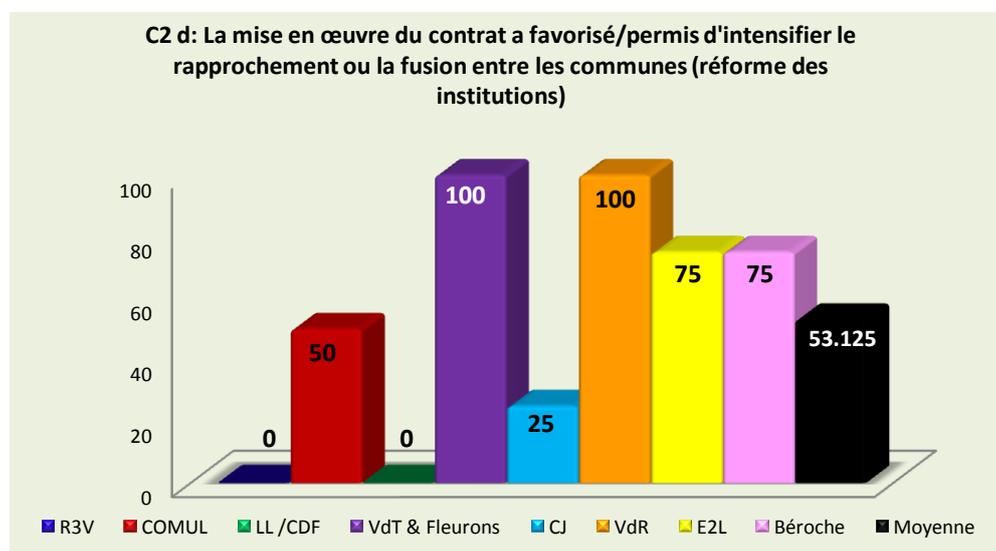


Figure 11: Rapprochement ou fusion entre les communes (réforme des institutions)

e) Partenariat entre canton et groupement de communes (C2 e)

La mise en œuvre du contrat n'a pas amélioré ni développé le partenariat avec le Canton tel qu'escompté au départ. La question n'a d'ailleurs suscité que peu de remarques complémentaires de la part des groupements de communes.

A noter que les services partagent cette évaluation et, tout comme les communes, relèvent que si les discussions et les intentions étaient partagées, les difficultés apparaissent lors de la mise en œuvre.

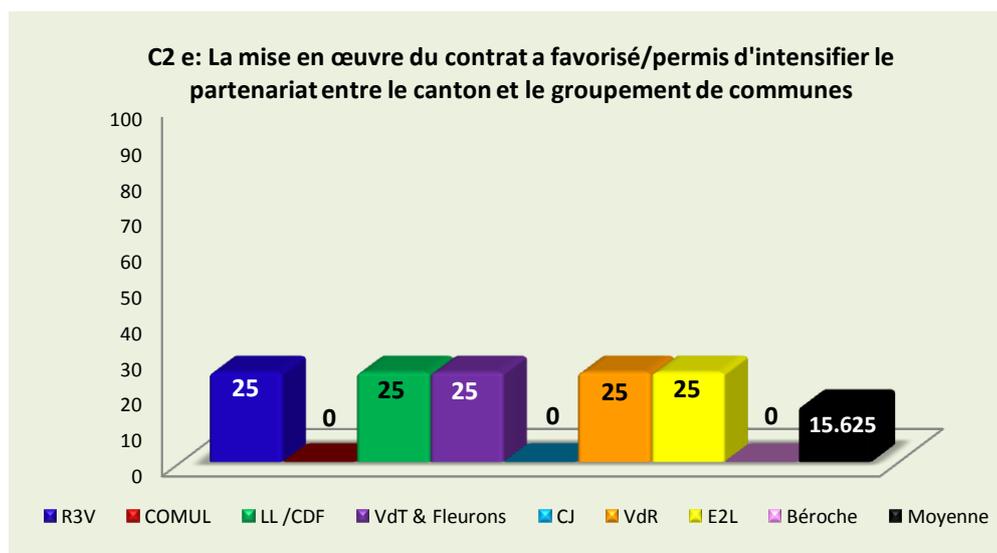


Figure 12: Partenariat entre le canton et le groupement de communes

Annexe 4: Évaluation contrat par contrat

Annexe 5: Réseau des Trois Villes (R3V)

Les membres de ce réseau sont les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

Objectifs du contrat d'agglomération :

CULTURE

1. Valoriser la diversité et la qualité culturelle offerte par les villes et développer des outils de promotion performants
2. Promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels et les pouvoirs publics
3. Mettre en commun certains équipements culturels

TRANSPORTS

4. Coordonner les projets de développement et les transports
5. Promouvoir les transports publics
6. Favoriser la mobilité à l'intérieur du réseau des 3 villes

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7. Constituer un pôle de compétences entre les 3 villes
8. Faciliter l'accès aux données foncières cantonales

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et sur les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés ci-dessous en comparaison de la moyenne des huit contrats.

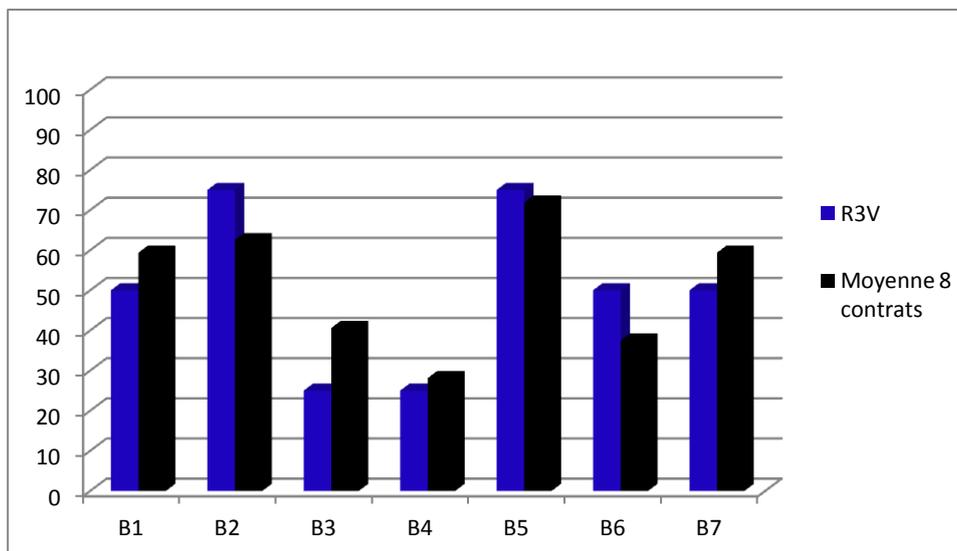


Figure 13: Réseau des Trois Villes - Les effets du contrat

Ils sont commentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

R3V - effets du contrat en termes de	
B1: Atteinte des objectifs En dessous de la moyenne des huit contrats	Partielle
B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs Apport des mesures plus important que la moyenne.	Importante
B3: Mise à disposition des ressources contractualisées Le groupement de communes estime que les ressources contractualisées n'ont clairement pas été à mises à disposition de la part de l'État au niveau financier. La moyenne "cantonale" est plus élevée.	Partielle
B4: Respect des délais Dans la moyenne, soit dans peu de cas.	Partiel
B5: Participation des partenaires communes Dans la moyenne.	Significative
B6: Impact des mesures sur la collaboration Une différence est faite entre la collaboration entre commune, estimée entre 75 et 100% et la collaboration avec l'État jugée très faible! L'appréciation reste cependant supérieure à la moyenne.	Substantiel
B7: Effet des mesures sur le territoire concerné Tout le travail fournit pour réaliser le Projet d'Agglomération de 2 ^{ème} Génération permet une telle évaluation	Substantiel

Tableau 1: Réseau de Trois Villes - Les effets du contrat

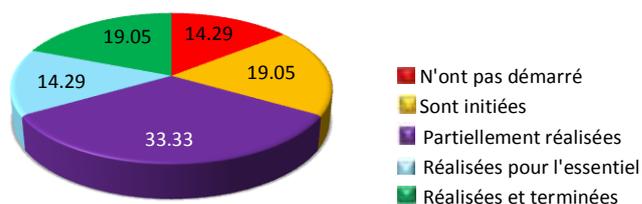
État de réalisation des mesures du contrat

Seules 3 mesures sur 21 n'ont pas démarré, et 4 sont considérées comme achevées. Deux tiers des mesures sont donc partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Etats de réalisation des mesures pour le Réseau des Trois Villes (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

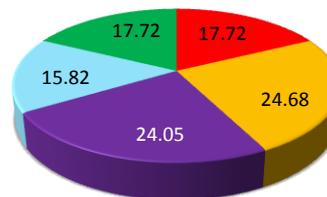


Figure 14: Réseau des Trois Villes - État de réalisation des mesures

	R3V		8 contrats	
Mesures totales	21		158	
Mesures non démarrées 0%	3		28	
Mesures démarrées dont	18		130	
Initiée(s) – 25%		4		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		7		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		3		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		4		28

Tableau 2: Réseau des Trois Villes - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

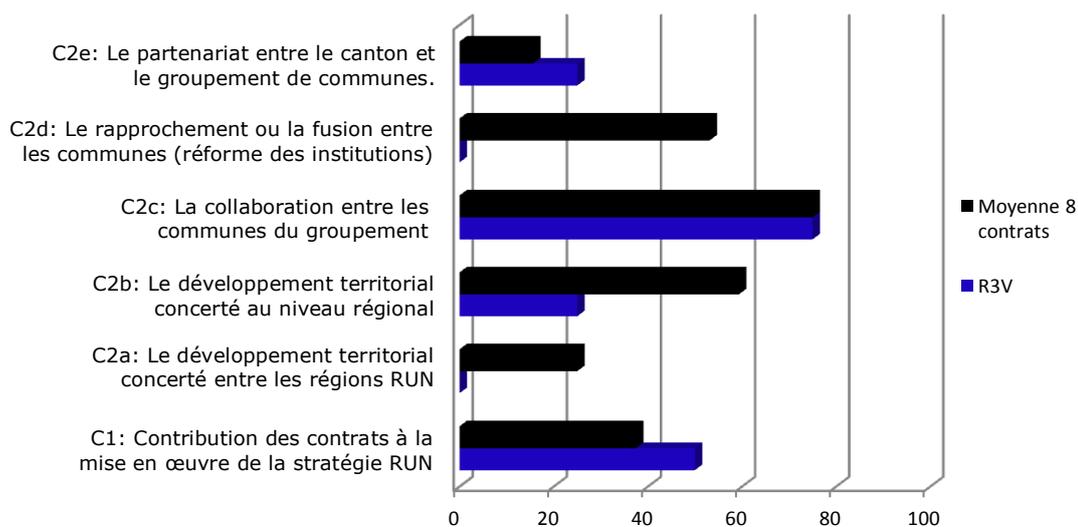


Figure 15: Réseau des Trois Villes - Effet de l'instrument contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

La mise en œuvre du contrat n'a pas vraiment favorisé le partenariat avec le Canton, elle s'est révélée sans effet en termes de rapprochement des communes. Au sein du réseau, la collaboration entre les Villes a été jugée importante. Contrairement à la plupart des groupements, le Réseau des Trois Villes estime que cela n'a que faiblement influé sur le développement concerté du territoire qui le concerne et même aucunement au niveau du territoire cantonal.

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a globalement été jugée significative, légèrement en dessus de la moyenne générale.

Forme du contrat

D'une manière générale, la forme du contrat doit globalement être revue (41% de moyenne) et de manière importante pour ce qui concerne la formulation des engagements des parties et la mise à disposition des ressources, trop imprécises.

Apport de la gouvernance

A la question de savoir quel était le poids de l'apport du pilotage Canton-Communes ou du groupement lui-même dans la mise en œuvre du contrat, l'évaluation est plus négative que la moyenne pour le Réseau des Trois Villes (nulle en fait) en ce qui concerne le pilotage politique Canton-Communes et important pour le groupement lui-même.

L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé important (dans la moyenne).

Cette double combinaison a par ailleurs permis l'émergence de commissions thématiques et la mise en œuvre de nouveaux projets (ex. Biennale "Utopies et Innovations" - NoctamRUN, bus de nuit inter villes).

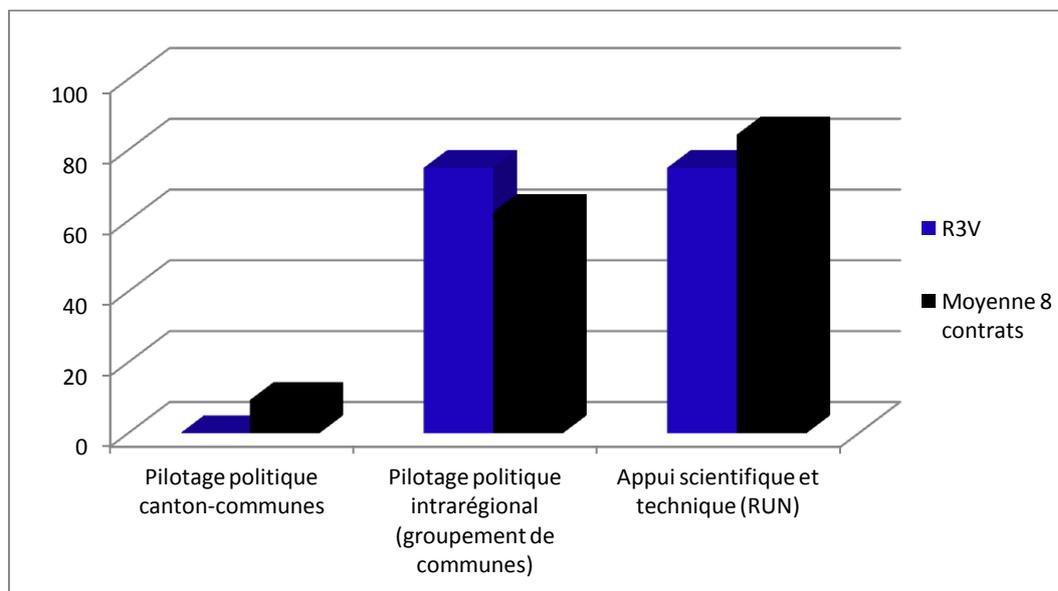


Figure 16: Réseau des Trois Villes - Apport de la gouvernance

Annexe 6: Communauté urbaine du Littoral (COMUL)

Objectifs du contrat d'agglomération :

Pôles de développement résidentiel et économique

1. Faciliter la promotion des pôles de développement de la Communauté urbaine du Littoral
2. Élaborer une "Stratégie Logement RUN Littoral"

Transports

3. Développer un système de transport public performant en termes de cadence, desserte, rapidité et efficacité.
4. Assurer un accès aux centres-villes, aux équipements et aux pôles de développement économique et résidentiel existants et à créer, en assurant une coordination entre projets de développement et transports
5. Développer la mise en réseau des transports publics
6. Développer les interfaces TP / TMI (Transports publics / trafic motorisé individuel)

Équipements et infrastructures

7. Améliorer la collaboration et la coordination régionales en matière d'équipements et d'infrastructures à construire
8. Optimiser la gestion des équipements et infrastructures qui ont une importance régionale pour la Communauté urbaine du Littoral.

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

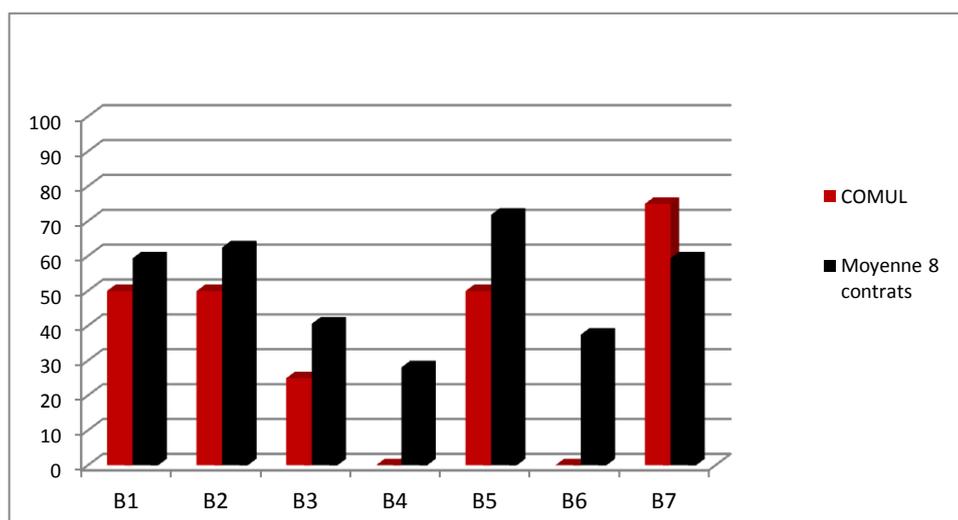


Figure 17: Communauté urbaine du Littoral - Effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

COMUL - effets du contrat en termes de	
B1: Atteinte des objectifs L'effet est jugé dans la moyenne. De l'avis du groupement, les objectifs ont peut-être été trop ambitieux. De plus, le Projet d'Agglomération de 2 ^{ème} génération étant parallèlement en cours d'élaboration, des ajustements ont été nécessaires.	Partielle
B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs Les mesures réalisées ont atteint l'objectif souhaité.	Moyenne
B3: Mise à disposition des ressources contractualisées Il y avait peu de mesures qui coûtaient directement aux communes membres. Ce point est noté en dessous de la moyenne.	Partielle
B4: Respect des délais D'après le groupement de communes, les délais avaient été fixés pour la forme.	Jamais
B5: Participation des partenaires communes Il y a eu un gros arrêt à ce niveau avec la ligne 10. Mais parallèlement, une grande mobilisation et une implication significative des communes ont été notées dans certaines commissions.	Moyenne
B6: Impact des mesures sur la collaboration Les mesures n'ont eu aucun impact en termes de collaboration entre l'État et les communes du groupement. En revanche la collaboration entre les communes est jugé très bonne.	Nul ou très faible
B7: Effet des mesures sur le territoire concerné L'effet jugé important se réfère à la ligne 10, au skate-park, à la ligne des Conrardes, aux déchetteries, etc. Les effets sont très visibles sur le territoire de la COMUL.	Important

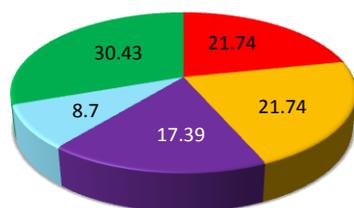
Tableau 3: Communauté urbaine du Littoral - Effet du contrat

État de réalisation des mesures du contrat région

Cinq mesures sur 23 n'ont pas démarré, et 7 sont considérées comme achevées. 56% des mesures sont donc partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Etat de réalisation des mesures pour la COMUL (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

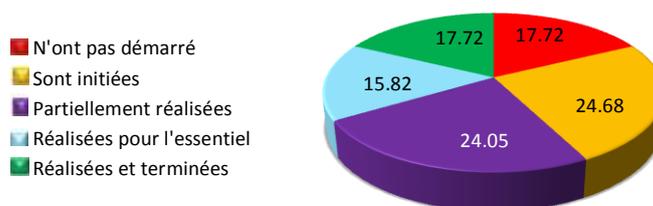


Figure 18: Communauté urbaine du Littoral - État de réalisation des mesures

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

	COMUL		8 contrats	
Mesures totales	23		158	
Mesures non démarrées 0%	5		28	
Mesures démarrées dont	18		130	
Initiée(s) – 25%		5		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		4		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		2		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		7		28

Tableau 4: Communauté urbaine du Littoral - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

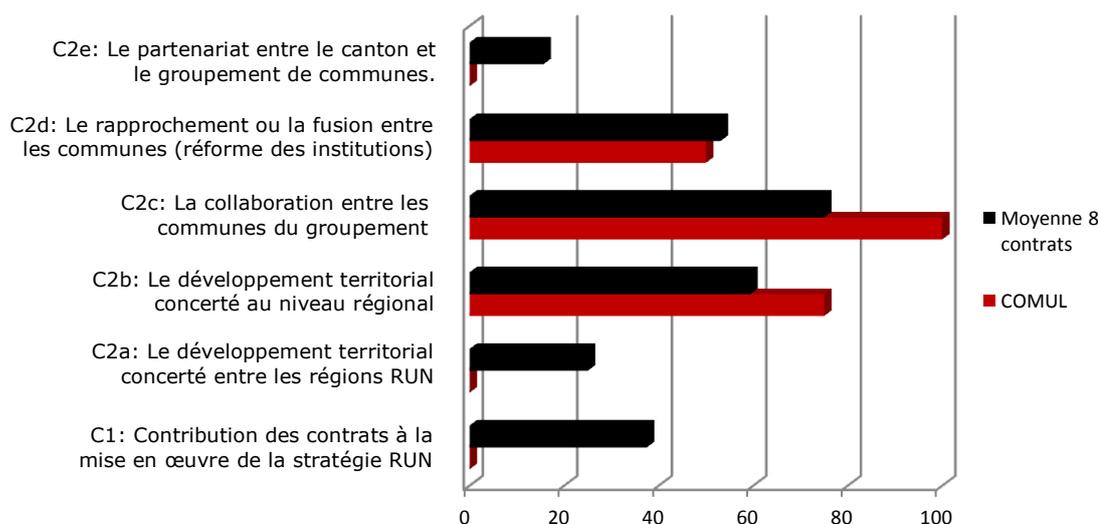


Figure 19: Communauté urbaine du Littoral Effet de l'instrument contrat

La mise en œuvre du contrat n'a pas du tout favorisé le partenariat avec le Canton; elle s'est cependant révélée moyennement influente en termes de rapprochement des communes. Au sein de la COMUL, l'effet a été déterminant (considérant que c'est le seul le lieu où toutes ces communes se rencontrent). De manière plus marquée que la plupart des groupements, la COMUL estime que le contrat a eu une influence importante sur le développement concerté du territoire qui le concerne. Cela n'est à son avis pas du tout le cas au niveau du territoire cantonal (peu d'intérêt pour ce qui se fait ailleurs, sauf au niveau des villes).

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a été jugée nulle, avec le sentiment que le Canton n'y a participé que lorsqu'il y était contraint.

Forme du contrat

La forme du contrat doit globalement être revue de manière substantielle (70% de moyenne), en priorité et totalement en ce qui concerne la formulation des engagements des parties, des ressources financières et des délais. Seuls les indicateurs ont été jugés pertinents (surtout pour les mesures liées aux transports) et ne nécessitent dès lors qu'une légère adaptation.

Apport de la gouvernance

A la question de savoir quel était le poids de l'apport du pilotage Canton-Communes ou du groupement lui-même dans la mise en œuvre du contrat, l'évaluation est plus négative que la moyenne et rejoint celle du Réseau des Trois Villes en ce qui concerne le pilotage politique Canton-Communes. L'apport de la COMUL en termes de pilotage est jugé faible et semble être une des conséquences du mode de gouvernance qui ne remet pas en cause le fonctionnement usuel des institutions. L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé important (dans la moyenne).

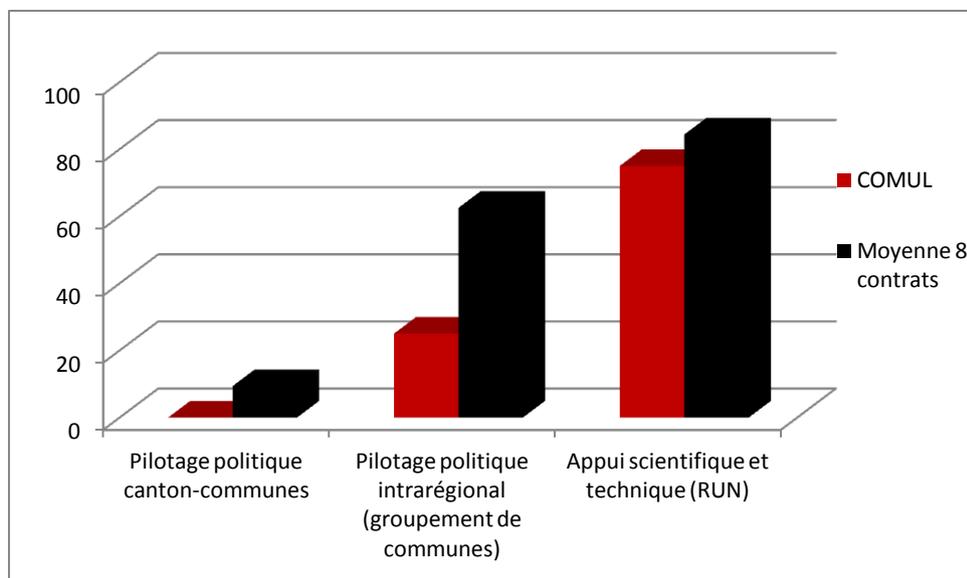


Figure 20: Communauté urbaine du Littoral - Apport de la gouvernance

Annexe 7: Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds (LLLC)

Objectifs du contrat d'agglomération :

1. Coordonner le développement économique et territorial de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds
2. Aménager la zone du Crêt-du-Locle
3. Aménager le site du Col-des-Roches
4. Assurer une répartition des fonctions sur l'ensemble du territoire concerné, notamment par les instruments d'aménagement du territoire
5. Appuyer et soutenir les démarches de mise en valeur du patrimoine architectural, urbanistique et culturel et les utiliser comme axe de promotion pour améliorer l'image de la Communauté urbaine
6. Renforcer le pôle de formation et de recherches de l'agglomération urbaine du Doubs en créant des synergies avec les acteurs économiques
7. Assurer le développement économique et le rayonnement de la région
8. Renforcer le rayonnement de la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds en valorisant ses atouts dans le cadre de la stratégie cantonale sur le tourisme
9. Développer une politique de mobilité durable réglant le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération
10. Raccorder le Canton de Neuchâtel à la ligne grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône via Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Morteau, et Besançon
11. Développer les collaborations institutionnelles entre les divers partenaires, à géométrie variable selon les projets
12. Renforcer l'alliance des villes et des régions environnantes
13. Établir une collaboration étroite entre Morteau et la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

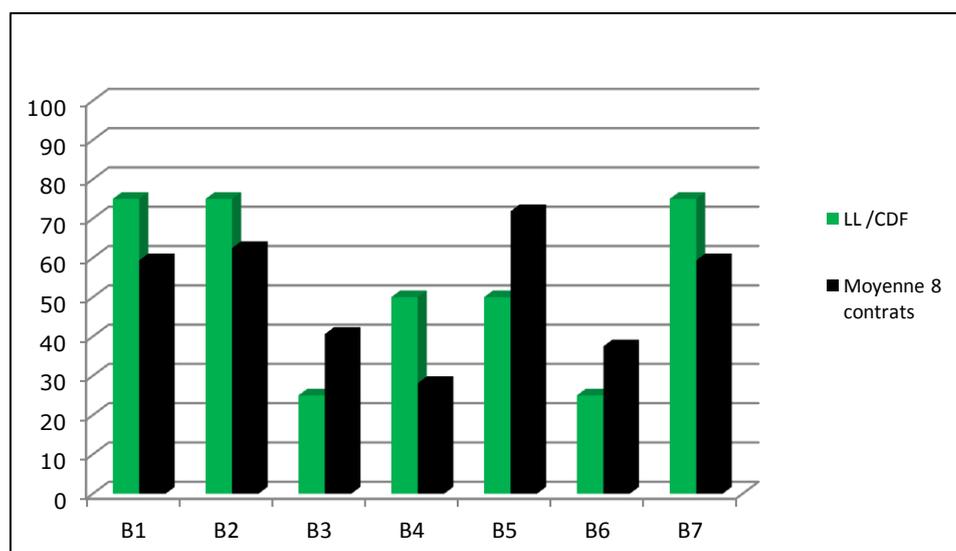


Figure 21: Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - Les effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

LLLC - effets du contrat en termes de	
B1: Atteinte des objectifs Malgré que les objectifs aient été atteints pour l'essentiel, les deux villes relèvent que ce n'est pas grâce au contrat en lui-même (il n'a pas été l'élément déterminant.) mais grâce aux mesures elles-mêmes.	Pour l'essentiel
B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs Ce sont ainsi les mesures qui ont bien permis d'atteindre les objectifs fixés par les villes.	Importante
B3: Mise à disposition des ressources contractualisées L'initiative a été laissée aux villes.	Partielle
B4: Respect des délais	Généralement
B5: Participation des partenaires communes La participation a été jugée très faible au niveau du contrat, mais significative sur les mesures.	Moyenne
B6: Impact des mesures sur la collaboration	Faible
B7: Effet des mesures sur le territoire concerné	Important

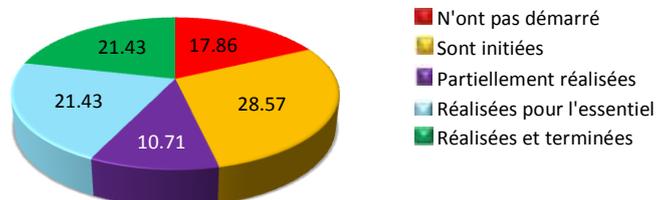
Tableau 5: Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - Les effets du contrat

État de réalisation des mesures du contrat région

Ce contrat contient 29 mesures, dont seules 3 n'ont pas démarré. Parmi les 22 mesures partiellement ou totalement réalisées (75% des mesures), 4 sont considérées comme achevées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Etat de réalisation des mesures pour la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds(%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

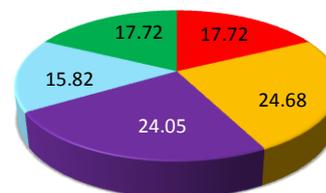


Figure 22: Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - État de réalisation des mesures

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

	LLC		8 contrats	
Mesures totales	29		158	
Mesures non démarrées 0%	3		28	
Mesures démarrées dont	26		130	
Initiée(s) – 25%		4		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		12		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		7		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		3		28

Tableau 6: Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

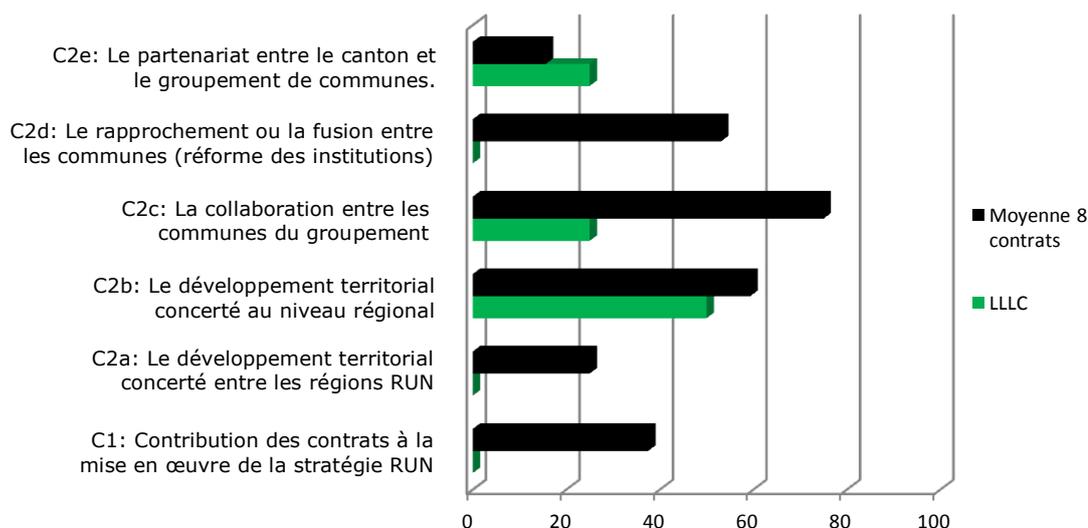


Figure 23: Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - Effet de l'instrument contrat

La mise en œuvre du contrat n'a que faiblement favorisé le partenariat avec le Canton; elle s'est en outre révélée nulle en termes de rapprochement des communes. La collaboration intercommunale n'a pas été accrue non plus. Les deux villes estiment que le contrat a eu une influence moyenne sur le développement concerté du territoire qui les concerne mais par contre nulle au niveau du territoire cantonal.

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a également été jugée nulle.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être revue de manière partielle (42% de moyenne), en particulier de manière substantielle en ce qui concerne la formulation des engagements des parties et les ressources financières (préciser le qui fait quoi, comment et qui paie quoi). Seuls les indicateurs ont été jugés pertinents et ne

nécessitent qu'une légère adaptation. La systématique du suivi doit en priorité être améliorée plus que les indicateurs.

Apport de la gouvernance

Le poids de l'apport du pilotage Canton-Communes est considéré comme nul. Même celui du groupement lui-même est jugé faible dans la mise en œuvre du contrat (se situant en dessous de la moyenne). L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé important (dans la moyenne).

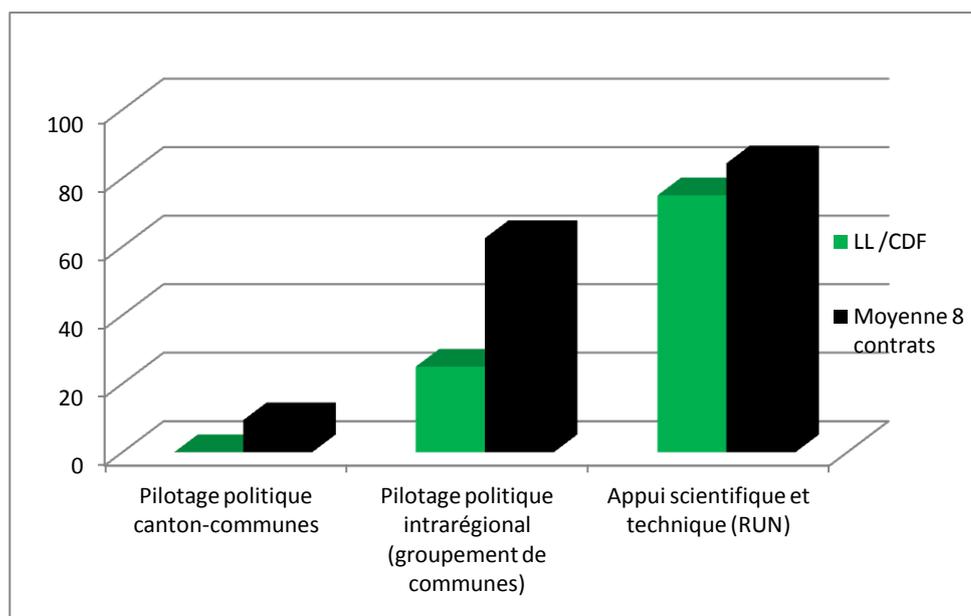


Figure 24 : Communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds - Apport de la gouvernance

Annexe 8: Région Val-de-Travers & Fleurons (VDT)

Objectifs du contrat de région

1. Reconnaître l'importance des Fleurons existants, créer des conditions cadres pour favoriser leur développement et en attirer d'autres;
2. Concevoir le Val-de-Travers comme une "région apprenante" qui a pour but d'accroître la compétitivité et l'innovation de la région et d'en augmenter la valeur ajoutée;
3. Mettre sur pied des politiques familiale et foncière favorisant l'accueil des familles;
4. Définir les niveaux des prestations minimales pour garantir la faisabilité de la politique familiale souhaitée et créer les conditions cadres pour un tourisme familial, sportif et culturel;
5. Promouvoir la région par les qualités de son environnement naturel et sa tradition manufacturière;
6. Préserver les acquis et améliorer l'accessibilité de la région.

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

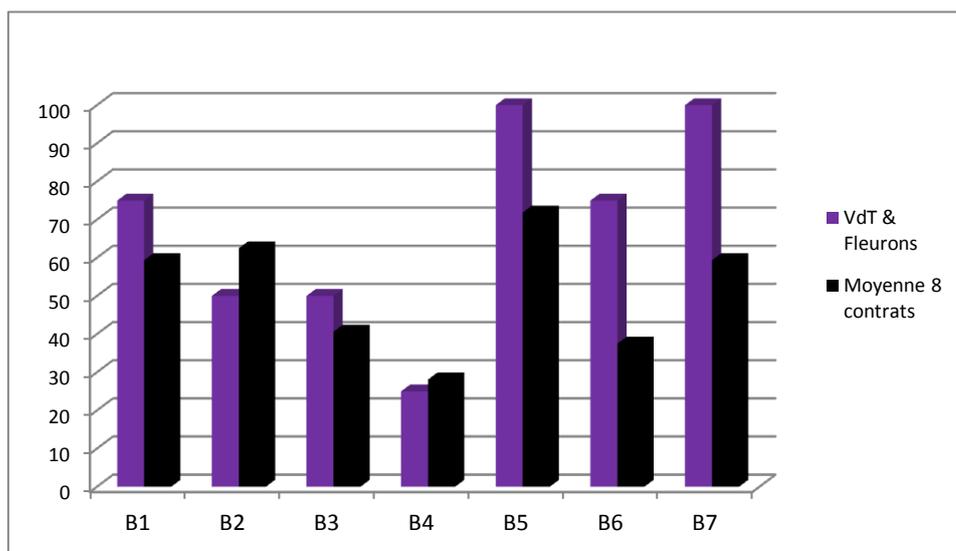


Figure 25: Région Val-de-Travers & Fleurons - Les effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

VDT - effets du contrat en termes de	
<p>B1: Atteinte des objectifs</p> <p>En matière d'atteinte des objectifs, relevons la nuance apportée par les Fleurons qui, pour ceux qui les concernent, estiment qu'ils n'ont que minoritairement été atteints.</p>	Pour l'essentiel
<p>B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs</p> <p>La majorité des mesures liées à l'accessibilité n'a pas été réalisée. C'est aussi grâce à la réalisation de mesures hors contrat que certains objectifs ont été atteints.</p>	Moyenne
<p>B3: Mise à disposition des ressources contractualisées</p> <p>Du côté des communes et des Fleurons, les ressources ont globalement été mises à disposition. Cependant, peu de mesures étaient chiffrées.</p>	En général
<p>B4: Respect des délais</p> <p>Les délais n'étaient pas clairs dans le contrat. Les choses ont avancé dès la fusion à un rythme appréciable, sauf pour les objets impliquant l'État.</p>	Partiel
<p>B5: Participation des partenaires communes</p> <p>Très bonne collaboration entre les Fleurons et la commune de Val-de-Travers, et entre les Fleurons eux-mêmes avec la création de l'Association Réseau des Fleurons (ARF). Pas de soutien du Canton.</p>	Prépondérante
<p>B6: Impact des mesures sur la collaboration</p> <p>L'impact des mesures sur la collaboration est été jugé faible au niveau de la collaboration avec le Canton, et jugé important entre les autres acteurs (9 communes sur 11 ont fusionné et l'association des Fleurons s'est créée).</p>	Important
<p>B7: Effet des mesures sur le territoire concerné</p> <p>Les mesures réalisées (contractualisées ou menées hors contrat) ont permis d'amorcer un véritable repositionnement de la région et d'accroître la gestion de projets publics/privés.</p>	Conséquent

Tableau 7: Région Val-de-Travers & Fleurons - Les effets du contrat

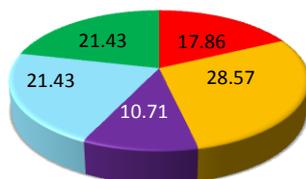
État de réalisation des mesures du contrat région

Cinq mesures sur 28 n'ont pas démarré, et 6 sont considérées comme achevées. 54% des mesures sont donc partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Etats de réalisation des mesures pour la Région Val-de-Travers & Fleurons (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

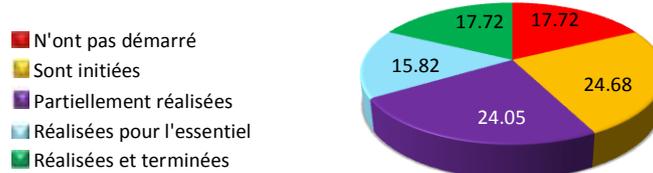


Figure 26: Région Val-de-Travers & Fleurons - État de réalisation des mesures

	VDT		8 contrats	
Mesures totales	28		158	
Mesures non démarrées 0%	5		28	
Mesures démarrées dont	23		130	
Initiée(s) – 25%		8		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		3		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		6		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		6		28

Tableau 8: Région Val-de-Travers & Fleurons - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2.

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

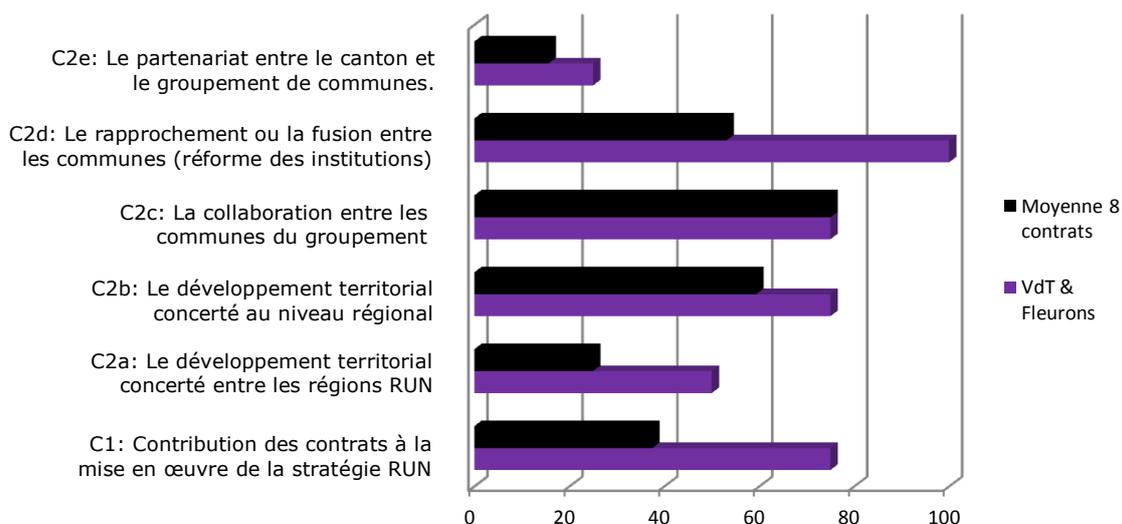


Figure 27: Région Val-de-Travers & Fleurons - Effet de l'instrument contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

La mise en œuvre du contrat n'a que faiblement favorisé le partenariat avec le Canton, malgré le rappel régulier de son existence par la région et les Fleurons; elle s'est par contre révélée déterminante en termes de rapprochement des communes ayant abouti à la fusion. Le processus de définition du contrat et l'établissement d'objectifs communs ont constitué les éléments-clés de la réussite de la fusion, d'où l'effet important en termes de collaboration intercommunale et de développement concerté du territoire.

Le développement concerté entre régions du RUN s'est fait au moment de l'établissement des contrats. Dans les faits, la collaboration interrégionale a été quasi nulle durant la mise en œuvre.

Le Val-de-Travers est la seule région pour laquelle la contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN est importante (75%). L'existence d'un cadre "légal", malgré l'absence de l'État, constitue un fil rouge tant pour les communes que pour les Fleurons et a permis de déterminer une direction et d'avancer ensemble.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être modifiée de manière substantielle (66% de moyenne), pour tous les aspects, à savoir au niveau des engagements des parties avec la difficulté de faire vraiment autrement vu la nature bilatérale du contrat, au niveau des ressources financières en déterminant qui paie quoi plus précisément et au niveau des indicateurs et des délais à fixer. Les objectifs sont jugés bien définis, mais nécessitent néanmoins d'être mieux développés et chiffrés.

Apport de la gouvernance

L'apport du pilotage Canton-Communes à la réalisation des mesures et à l'atteinte des objectifs a été significatif jusqu'en 2009 et quasi nul depuis. De même celui du groupement de communes s'est affaibli depuis la même date (assuré essentiellement par la commune de Val-de-Travers et les Fleurons); mais il reste toutefois important. L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé important (dans la moyenne).

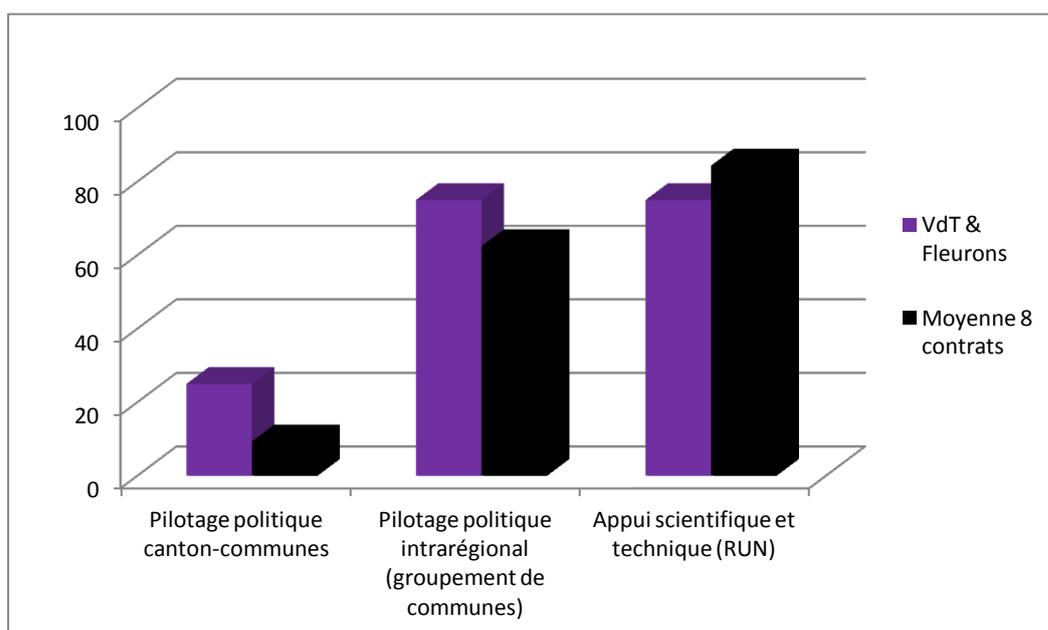


Figure 28: Région Val-de-Travers & Fleurons - Apport de la gouvernance

Annexe 9: Région Centre-Jura (CJ)

Objectifs du contrat de région

Portes du Doubs

1. Maintenir le tourisme traditionnel existant et se renforcer comme pôle touristique du Canton
2. Valoriser les qualités paysagères de la région et les promouvoir dans une perspective de "tourisme doux" ou "tourisme durable"

Jardins des agglomérations

3. Renforcer la mise en scène de la « Sibérie de la Suisse » et développer, autour du Lac des Tailières, un pôle d'activités de loisirs de plein air et respectueuses de l'environnement
4. Valoriser les produits du terroir et leur distribution dans la région
5. Soutenir la filière du bois en tant que branche économique dans la région et traiter de la question des pâturages boisés
6. Développer une promotion touristique cohérente et performante pour l'ensemble de la région, qui mette en valeur la complémentarité "ville-campagne".
7. Clarifier la situation de l'offre et de la demande de l'hébergement touristique, le développer, le diversifier et en promouvoir l'offre

Alliance des villes et des régions

8. Reconsidérer les questions liées à l'aménagement du territoire dans la région

Vitalité des communes

9. Assurer aux habitants des communes concernées la satisfaction de leurs besoins quotidiens en matière d'approvisionnement et de produits services de base
10. Améliorer le réseau routier de la région

Énergie

11. Tendre vers l'autonomie énergétique de la région

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

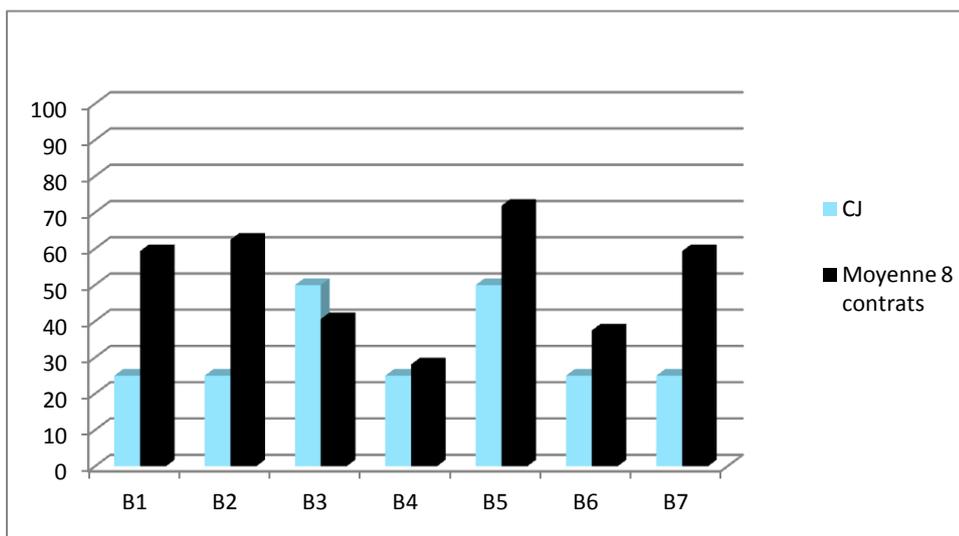


Figure 29 : Région Centre-Jura - Les effets du contrat

Centre-Jura - effets du contrat en termes de	
<p>B1: Atteinte des objectifs</p> <p>D'après le groupement de commune, le contrat a été plus un déclencheur de l'atteinte des objectifs- Toutefois beaucoup de mesures en sont à leur début de réalisation.</p>	Minoritairement
<p>B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs</p> <p>Les mesures initiées sont les bonnes, mais en sont qu'au début de leur réalisation.</p>	Faible
<p>B3: Mise à disposition des ressources contractualisées</p> <p>Le soutien de l'équipe du Réseau Urbain Neuchâtelois est bon, mais il est noté que l'implication des services cantonaux est manquante.</p>	Généralement
<p>B4: Respect des délais</p> <p>Lors de la conclusion du contrat, il y avait peu de délais fixés. Par la suite, une priorisation des mesures et un échéancier ont été mis en place.</p>	Partiel
<p>B5: Participation des partenaires communes</p> <p>Peu de personnes ont été nommées "responsables" pour mener les mesures à terme et le suivi des mesures du comité a été faible. De plus, il est relevé que les projets régionaux ont été peu nombreux.</p>	Moyenne
<p>B6: Impact des mesures sur la collaboration</p> <p>Ce n'est visiblement pas l'impact des mesures, mais l'effet du contrat qui a stimulé la collaboration. En effet, les mesures réalisées découlaient de besoins avérés, qui n'impliquaient pas le Canton.</p>	Faible
<p>B7: Effet des mesures sur le territoire concerné</p> <p>Vu que beaucoup de mesures ne sont pas encore terminées, la visibilité de celles-ci est très réduite.</p>	Faible

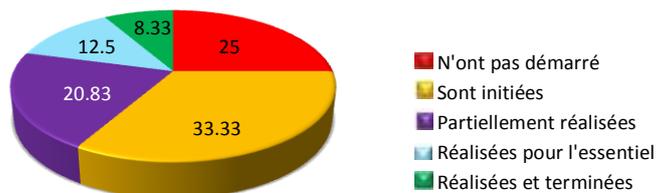
Tableau 9 : Région Centre-Jura - Les effets du contrat

État de réalisation des mesures du contrat région

Un quart des mesures (6 sur 24) n'a pas démarré, et 2 seulement sont considérées comme achevées. 55% des mesures sont néanmoins partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Etats de réalisation des mesures pour la Région Centre Jura (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

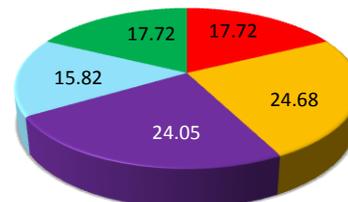


Figure 30 : Région Centre-Jura - État de réalisation des mesures

	CJ		8 contrats	
Mesures totales	24		158	
Mesures non démarrées 0%	6		28	
Mesures démarrées dont	18		130	
Initiée(s) – 25%		8		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		5		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		3		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		2		28

Tableau 10: Région Centre-Jura - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2.

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

Pour la région Centre-Jura, la mise en œuvre du contrat n'a favorisé en rien le partenariat (inexistant) avec le Canton. Son effet est jugé faible en termes de rapprochement des communes, les habitudes de collaboration existant déjà. Dès lors la collaboration intercommunale n'a pas été accrue non plus.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Le contrat a eu une influence moyenne sur le développement concerté du territoire au niveau régional, par la création du Conseil régional en aménagement du territoire et par la réalisation de quelques mesures.

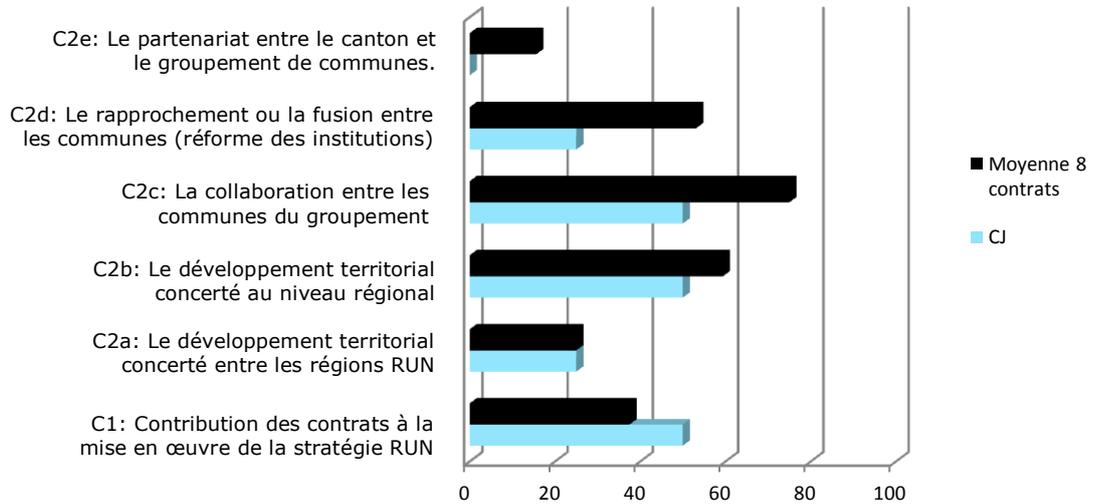


Figure 31: Région Centre-Jura - Effet de l'instrument contrat

Il n'a par contre eu qu'un faible effet sur le développement territorial concerté entre régions RUN.

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a également été jugée significative, car ils ont eu le mérite de faire s'asseoir des communes à la même table et contribué à les faire travailler sur diverses thématiques (comme la réforme des institutions). Et cela malgré le sentiment que le Canton ne semble pas les mettre en œuvre.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être revue de manière totale pour deux éléments : la formulation des engagements des parties et les ressources financières.

Lié au premier point, le Canton a donné l'impression de ne pas être partie prenante au contrat.

Concernant les ressources, il est difficile de mener à bien un projet dans un cadre qui ne se calque pas sur les procédures de décision usuelles.

Pour le reste, il s'agit de procéder à une mise à jour périodique.

Apport de la gouvernance

A la question de savoir quel était l'apport du pilotage politique Canton-Communes à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des mesures, la région Centre-Jura a considéré qu'il était nul. Le Canton semble ne pas se sentir lié par les engagements pris à travers ce contrat.

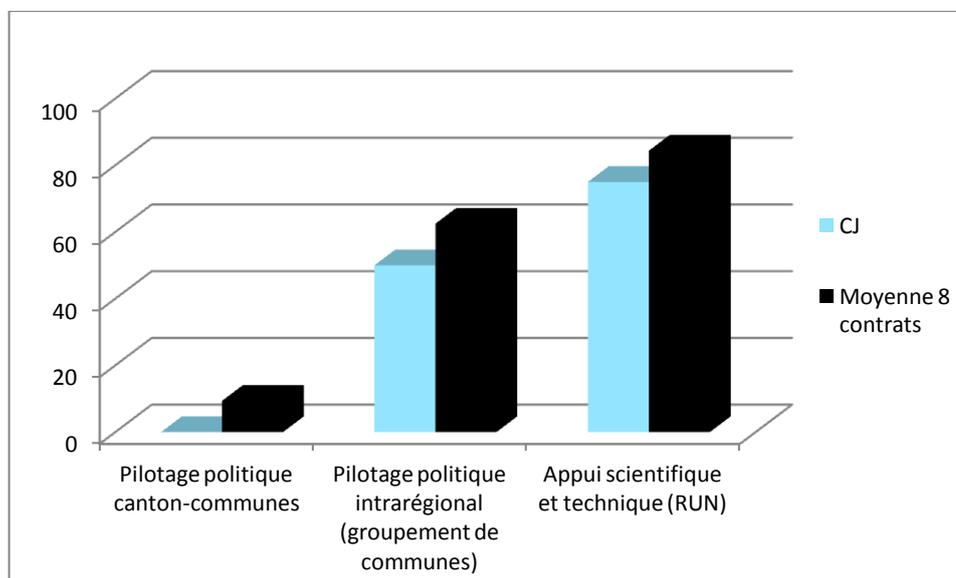


Figure 32 -région Centre-Jura - Apport de la gouvernance

Le pilotage politique au sein du groupement lui-même est jugé moyen dans la mise en œuvre du contrat (se situe juste en dessous de la moyenne). La région a en effet été freinée par sa dimension intercantonale. L'absence de porteur de projet clairement identifié dans certaines mesures y a également contribué.

L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé important (dans la moyenne).

Annexe 10: Région Val-de-Ruz (VDR)

Objectifs du contrat de région

1. Mettre en œuvre un développement concerté du territoire en renforçant la coordination et la collaboration intercommunales;
2. Mettre en place les conditions favorables au développement économique et à la création d'emploi en proposant des réflexions dans le domaine de l'accueil des entreprises (création d'espaces réservés) ou de la mobilité et des voies de communication;
3. Promouvoir le concept de région accueillante se caractérisant par des services adaptés aux besoins de la population ;
4. Identifier des priorités paysagères et naturelles afin de concilier valorisation des activités économiques (agricoles et sylvicoles) et qualité de vie dans un espace de verdure privilégié que constitue cette région.

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

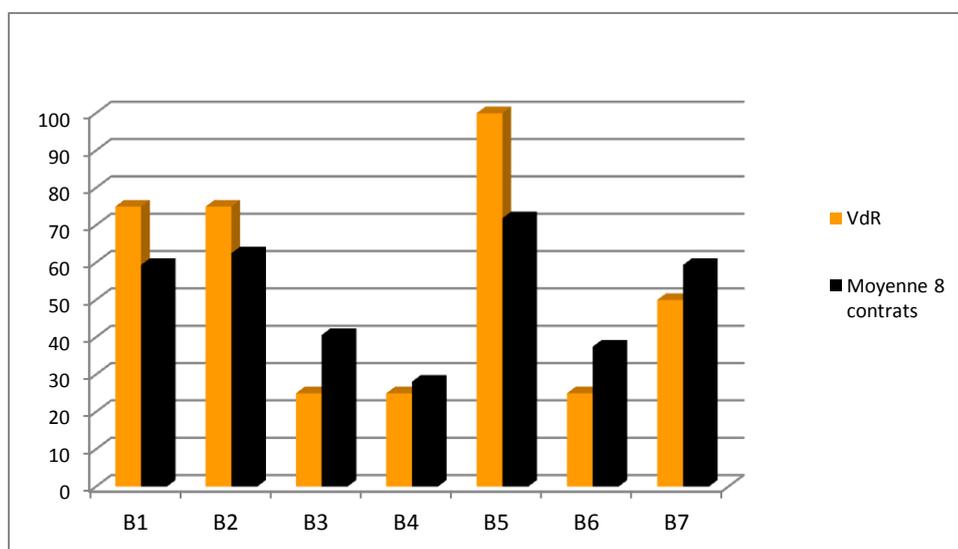


Figure 33: Région Val-de-Ruz - Les effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

VDR - effets du contrat en termes de	
B1: Atteinte des objectifs Les objectifs sont considérés comme atteints.	Pour l'essentiel
B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs	Importante
B3: Mise à disposition des ressources contractualisées La Région a engagé peu de moyens financiers, et au niveau du Canton, ceux-ci ont été peu sollicités ou peu impliqués.	Partielle
B4: Respect des délais La plupart des délais émis lors de la signature du contrat, n'ont pas été respectés, car d'autres priorités sont apparues entre temps (ex. fusion). De plus, leur réalisation dépendait d'éléments extérieurs non contrôlables et peu de moyens financiers étaient engagés.	Partiel
B5: Participation des partenaires communes Considérant que les partenaires sont des miliciens, leur engagement est jugé excellent et les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont bons.	Prépondérante
B6: Impact des mesures sur la collaboration La collaboration entre le groupement de communes et le Canton n'a pas amélioré les synergies, ni développé de nouveaux projets. Cependant, ceci a permis de constater les limites de la collaboration et de fusionner.	Faible
B7: Effet des mesures sur le territoire concerné Il n'y a que très peu de réalisations visibles au niveau du territoire. Cependant au niveau des institutions, le résultat est meilleur.	Substantiel

Tableau 11: Région Val-de-Ruz - Les effets du contrat

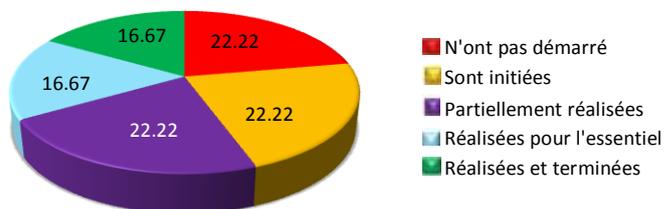
État de réalisation des mesures du contrat région

Quatre mesures sur 18 n'ont pas démarré, et 3 sont considérées comme achevées. 61% des mesures sont partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Etats de réalisation des mesures pour la Région Val-de-Ruz (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

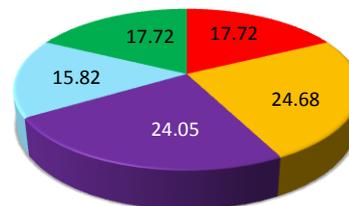


Figure 34: Région Val-de-Ruz - État de réalisation des mesures

	VDR		8 contrats	
Mesures totales	18		158	
Mesures non démarrées 0%	4		28	
Mesures démarrées dont	14		130	
Initiée(s) – 25%		4		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		4		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		3		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		3		28

Tableau 12: Région Val-de-Ruz - État de réalisation des mesures

A noter que parmi les mesures de la Région, trois n'ont pas directement été portée par elle.

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2.

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

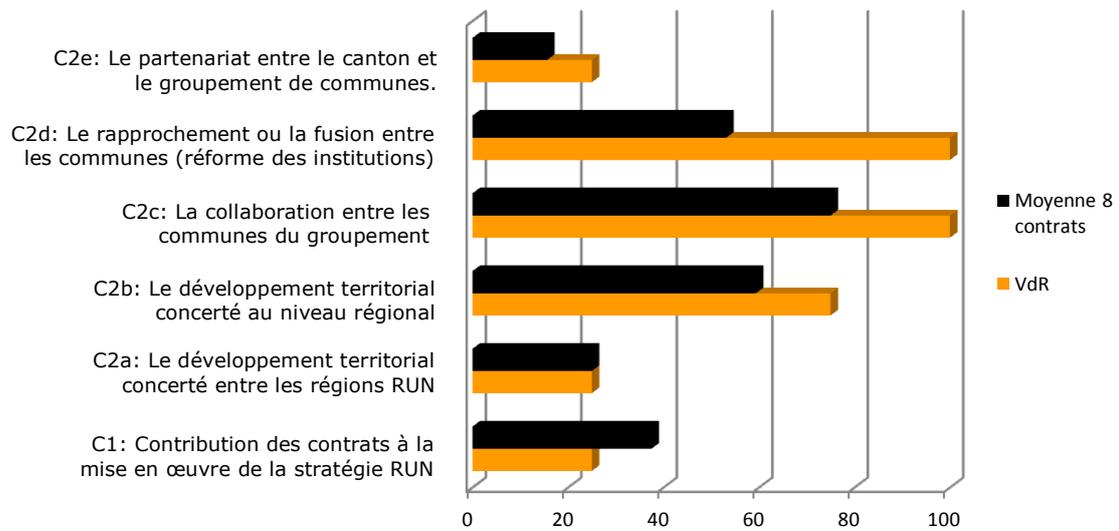


Figure 35: Région Val-de-Ruz - Effet de l'instrument contrat

La mise en œuvre du contrat n'a eu qu'une faible influence sur le partenariat avec le Canton ; elle a par contre joué un rôle déterminant en matière de rapprochement des communes et a tout de même abouti à une fusion de 15 communes. Cela va de paire avec la collaboration entre les communes du groupement.

Citons encore que le contrat a permis l'implication de partenaires privés et la réalisation de nombreuses démarches et actions dans le cadre du projet-phare "autonomie énergétique".

Par ailleurs, le contrat a eu une influence très importante sur le développement concerté du territoire au niveau régional.

Celle-ci est faible pour ce qui concerne le développement territorial concerté entre régions RUN.

La contribution du contrat Val-de-Ruz à la mise en œuvre de la stratégie RUN a été jugée faible. En effet, les mesures du contrat se sont réalisées au sein de la région, sans ce fil rouge de "l'alliance des villes et des régions" en filigrane. La stratégie RUN a néanmoins l'avantage de permettre les échanges entre régions via le comité directeur du RUN.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être revue de manière substantielle (62.5%). Seule la formulation des délais doit être légèrement revue. A revoir totalement : la formulation des engagements des parties (en lien avec la gouvernance et le co-pilotage politique avec le Canton, celui-ci ayant donné l'impression de ne pas être lié par le contrat). La formulation des moyens financiers doit également être revue (identification et précisions quant aux sources de financement pour éviter des épisodes tels que les mesures de relance en politique régionale).

Lié à l'engagement des parties, la Région Val-de-Ruz a relevé l'importance d'assurer un suivi périodique des mesures.

Apport de la gouvernance

L'apport du pilotage politique Canton-Communes à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des mesures est considéré comme faible.

Le pilotage intercommunal est quant à lui au-dessus de la moyenne, jugé prépondérant, au même titre que l'appui scientifique et technique de l'Association RUN, mettant à disposition une palette de compétences ayant constitué une alternative à la réalisation d'une des mesures du contrat.

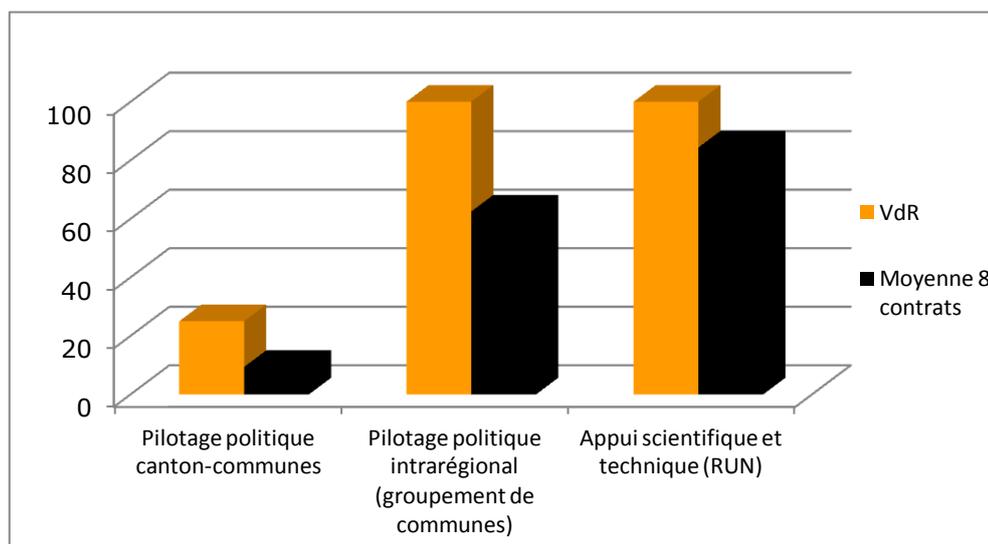


Figure 36: Région Val-de-Ruz - Apport de la gouvernance

Annexe 11: Région Entre-deux-Lacs (E2L)

Objectifs du contrat de région

Répartition des fonctions

1. Assurer un développement harmonieux de la région de l'Entre-deux-Lacs sur le principe d'une répartition des fonctions entre les communes

Tourisme

2. Développer l'agritourisme et le vitourisme dans la région de l'Entre-deux-Lacs

Transports publics

3. Améliorer les conditions d'accessibilité en transports publics entre La Neuveville et Marin

Économie

4. Anticiper le développement économique et territorial de la région de l'Entre-deux-Lacs

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

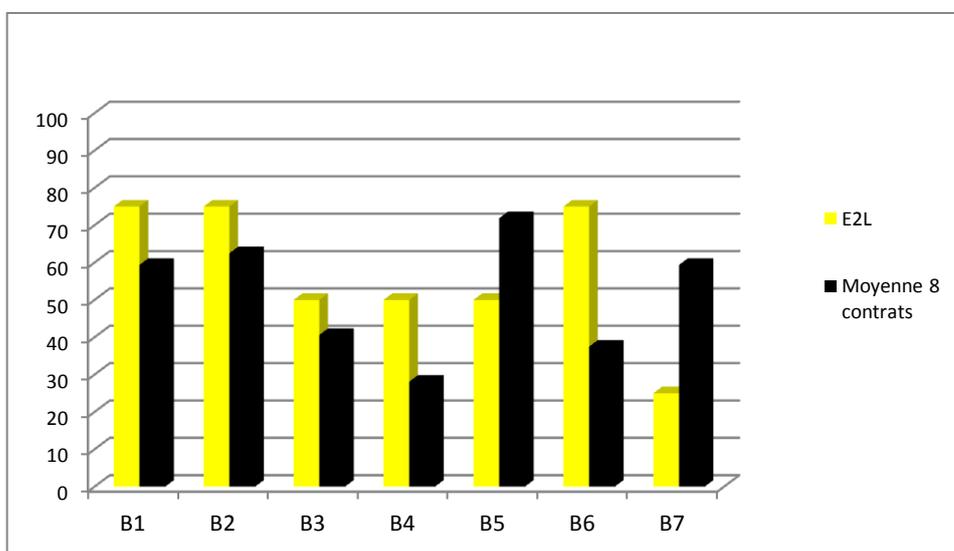


Figure 37: Région Entre-deux-Lacs - Les effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

E2L - effets du contrat en termes de	
B1: Atteinte des objectifs	Pour l'essentiel
B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs S'ajoute à la contribution importante des mesures à l'atteinte des objectifs (pondération de 75%), la prise de conscience de la nécessité de travailler ensemble et de communiquer le travail réalisé aux personnes / institutions, notamment aux conseillers généraux.	Importante
B3: Mise à disposition des ressources contractualisées De manière générale, les communes ont contribué à la hauteur de leur engagement, notamment financier, contrairement au Canton qui n'a pas, dans toutes les mesures, participé comme convenu dans le contrat, notamment du point de vue financier.	Généralement
B4: Respect des délais Le respect des délais a été pénalisé entre autre par la longueur du premier projet (Plan Directeur Régional) et le changement de législature.	Généralement
B5: Participation des partenaires communes La participation a été difficile du point de vue des moyens et du temps à disposition. Le groupement de communes constate que la participation a été inégale en fonction des projets et que l'intérêt des communes pour un projet ou un autre a été déterminant.	Moyenne
B6: Impact des mesures sur la collaboration Le comité de région a été une bonne plate-forme de discussion. Le fonctionnement intercommunal a commencé à se développer un peu plus depuis la création de la région. Cela étant, la collaboration avec le Canton n'a pas été favorisée, du fait que le Canton n'a pas porté d'intérêt à la région.	Important
B7: Effet des mesures sur le territoire concerné La concrétisation du projet de territoire passant par la réalisation du Plan Directeur Régional (PDR), toujours en stand by, la collaboration s'en serait trouvée renforcée et le développement du territoire envisagé différemment.	Faible

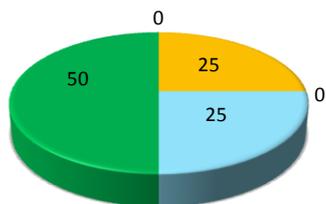
Tableau 13: Région Entre-deux-Lacs - Les effets du contrat

État de réalisation des mesures du contrat région

Toutes les mesures ont démarré et 2 sont considérées comme achevées. 75% des mesures sont donc partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Etats de réalisation des mesures pour la Région Entre 2 Lacs (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

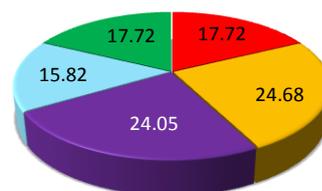


Figure 38: Région Entre-deux-Lacs - État de réalisation des mesures

	E2L		8 contrats	
Mesures totales	4		158	
Mesures non démarrées	0	0%	28	
Mesures démarrées dont	4		130	
Initiée(s) – 25%		1		39
Partiellement réalisée(s) – 50%		0		38
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%		1		25
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%		2		28

Tableau 14: Région Entre-deux-Lacs - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2.

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

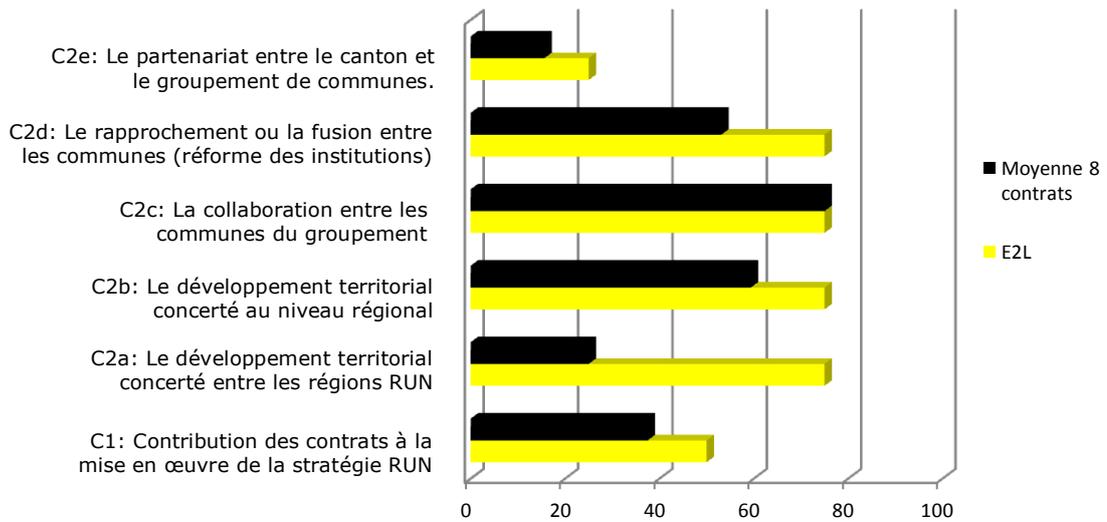


Figure 39: Région Entre-deux-Lacs - Effet de l'instrument contrat

La mise en œuvre du contrat n'a que faiblement favorisé le partenariat avec le Canton; elle s'est cependant révélée très influente en termes de rapprochement des communes (en dessus de la moyenne). Au sein de l'Entre-deux-Lacs, l'effet a été important. De manière plus marquée que pour la plupart des groupements, certainement dû à l'un des objectifs du contrat et à la mesure y relative (Plan Directeur Régional), le contrat a eu une influence importante sur le développement concerté du territoire qui le concerne. Et contrairement aux autres groupements, l'Entre-deux-Lacs est d'avis que cela a aussi été le cas au niveau du développement territorial concerté entre régions RUN (effet moteur de la participation au comité directeur RUN).

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a été jugée significative avant le changement de législative communale.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être revue légèrement (en dessous de la moyenne générale). Les objectifs ont été fixés à long terme. Les contraintes en termes de délais, finances, etc. auraient été bloquant en début de processus. Les engagements des parties méritent d'être plus précis et les indicateurs proportionnels aux coûts des investissements. L'importance de mieux conduire et suivre la mise en œuvre est également relevée.

Apport de la gouvernance

L'apport du pilotage Canton-Communes est jugé faible. Celui du groupement de communes est moyen, avec un net potentiel d'amélioration. L'appui technique et scientifique de l'Association RUN a été jugé prépondérant. Sans le RUN, aucune commune n'aurait entrepris de telles démarches.

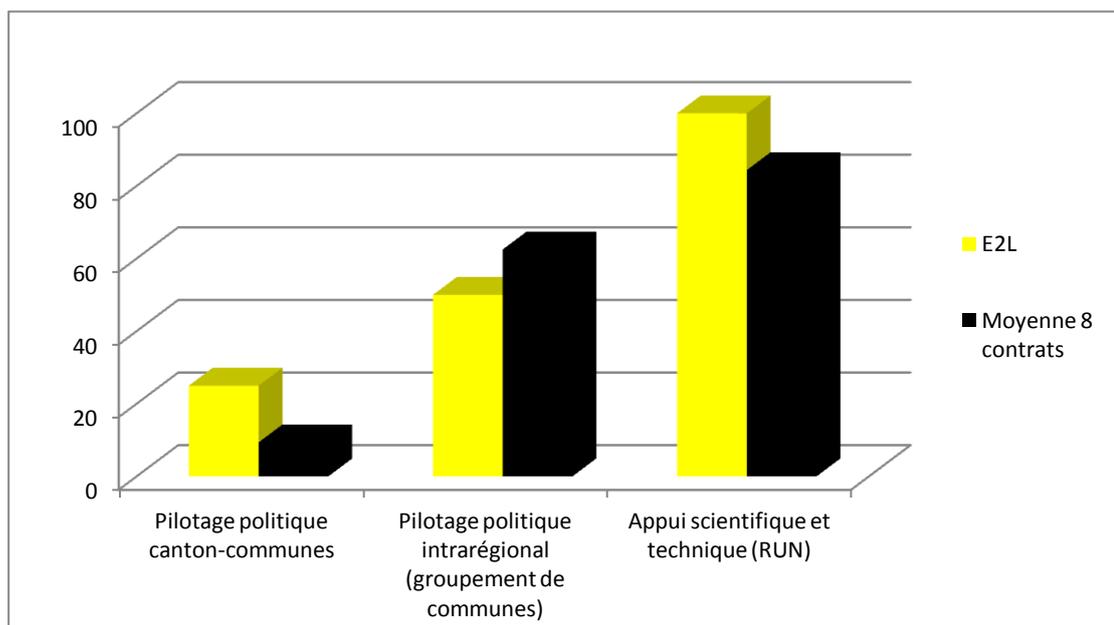


Figure 40: Région Entre-deux-Lacs - Apport de la gouvernance

Annexe 12: Région La Béroche

Objectifs du contrat de région

1. Soutenir la vitalité des communes en favorisant le développement d'un habitat de qualité et respectueux de l'environnement
2. Rapprocher la Région des agglomérations en améliorant la desserte en transports publics principalement
3. Maintenir le dynamisme économique de la Région en mettant en place des solutions concertées sur l'ensemble du territoire
4. Assurer le soutien des activités du secteur primaire

Effets du contrat

Les effets du contrat en termes d'atteinte des objectifs, d'impact sur le territoire et les acteurs, de respect de délais, etc. sont présentés en comparaison de la moyenne des huit contrats ci-dessous.

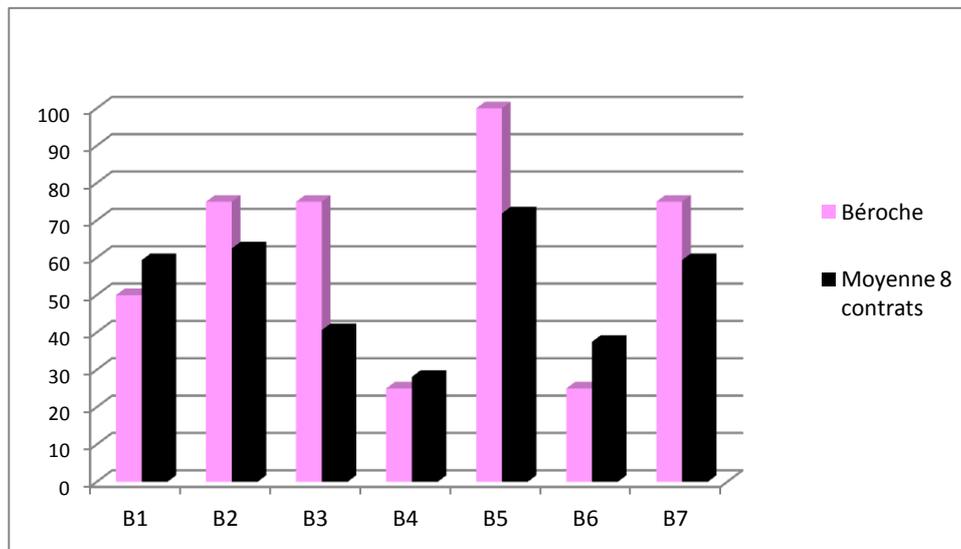


Figure 41: Région La Béroche - Les effets du contrat

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Béroche - effets du contrat en termes de	
<p>B1: Atteinte des objectifs</p> <p>Dans chaque domaine, plusieurs projets ont été initiés voire terminés, ce qui contribue en moyenne à atteindre les objectifs stratégiques.</p>	Partielle
<p>B2: Contribution des mesures à l'atteinte des objectifs</p> <p>Les mesures sont considérées comme bien ciblées pour atteindre les objectifs stratégiques, même si elles n'ont pas été toutes réalisées.</p>	Importante
<p>B3: Mise à disposition des ressources contractualisées</p> <p>Le groupement de communes remarque que de la part de la Région, les ressources ont été totalement mise à disposition. Cependant, de la part du Canton, celles-ci ont été pratiquement nulles.</p>	Dans la majorité des cas
<p>B4: Respect des délais</p> <p>Les premières concrétisations ont eu lieu en 2010-2011. (ex. mobilité). Ensuite, il y a eu une période calme suite aux négociations et à l'échec des mesures de relance.</p>	Partiel
<p>B5: Participation des partenaires communes</p>	Prépondérante
<p>B6: Impact des mesures sur la collaboration</p> <p>La collaboration entre les communes s'est intensifiée, mais avec le Canton, elle a été pratiquement inexistante.</p>	Faible
<p>B7: Effet des mesures sur le territoire concerné</p> <p>La visibilité des mesures à la Béroche a été importante du fait que les mesures sont au bénéfice de la population.</p>	Important

Tableau 15: Région La Béroche - Les effets du contrat

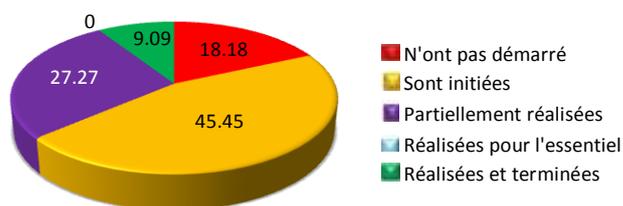
État de réalisation des mesures du contrat région

Deux mesures sur 11 n'ont pas démarré, et 1 seule est considérée comme achevée. 36% des mesures sont partiellement ou totalement réalisées.

Elles sont présentées en pourcentages puis en chiffres dans les graphes et tableau ci-dessous.

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

Etats de réalisation des mesures pour la Région La Béroche (%)



Etat de réalisation des mesures pour l'ensemble des contrats (%)

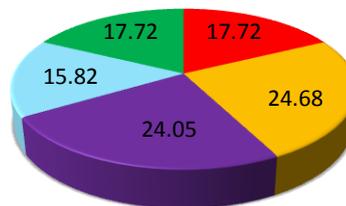


Figure 42: Région La Béroche - État de réalisation des mesures

	BÉROCHE		8 contrats	
Mesures totales	11		158	
Mesures non démarrées	2	0%	28	
Mesures démarrées dont	9		130	
Initiée(s) – 25%	5		39	
Partiellement réalisée(s) – 50%	3		38	
Réalisée(s) pour l'essentiel – 75%	0		25	
Réalisée(s) et terminée(s) – 100%	1		28	

Tableau 16: Région La Béroche - État de réalisation des mesures

Effets de l'instrument contrat

Les effets de l'instrument contrat pour l'ensemble du territoire cantonal ont été analysés et les résultats sont présentés au chapitre 2.2.

L'évaluation du groupement de communes est mise en regard de cette moyenne "cantonale".

Evaluation des contrats de région et d'agglomération

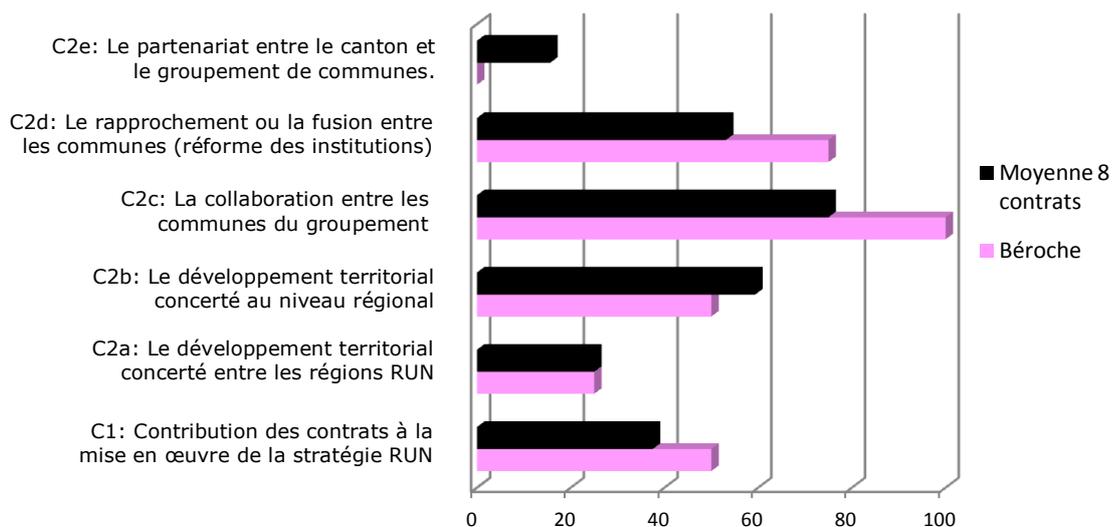


Figure 43: Région La Béroche - Effet de l'instrument contrat

La mise en œuvre du contrat n'a pas du tout favorisé le partenariat avec le Canton; elle s'est révélée très importante en termes de rapprochement des communes (en dessus de la moyenne). Au sein de la Région de la Béroche, l'effet a été déterminant. Le contrat a eu une influence moyenne sur le développement concerté du territoire qui le concerne. Et même si au départ cela a permis qu'on ne fasse pas tous la même chose, la mise en œuvre n'a que faiblement influé sur le développement territorial concerté entre régions RUN.

La contribution des contrats à la mise en œuvre de la stratégie RUN a été jugée significative. Cela a permis de se retrouver au sein du Comité directeur du RUN, de côtoyer des "décideurs", de savoir ce qui se passe dans les autres régions.

Forme du contrat

La forme du contrat doit être revue légèrement (20%, en dessous de la moyenne générale). L'engagement des parties, surtout celui du Canton, doit être précisé. Le Canton est-il toujours partie prenante au contrat malgré sa démission de l'association RUN? Il faut également revoir la répartition des ressources. Le faire lors de l'élaboration des contrats s'est révélé difficile et encore plus en cours de route suite au changement de législature cantonale.

Apport de la gouvernance

L'apport du pilotage Canton-Communes à la réalisation des mesures et à l'atteinte des objectifs est considéré comme nul. Celui du groupement de communes est prépondérant, de même pour l'appui technique et scientifique de l'Association RUN.

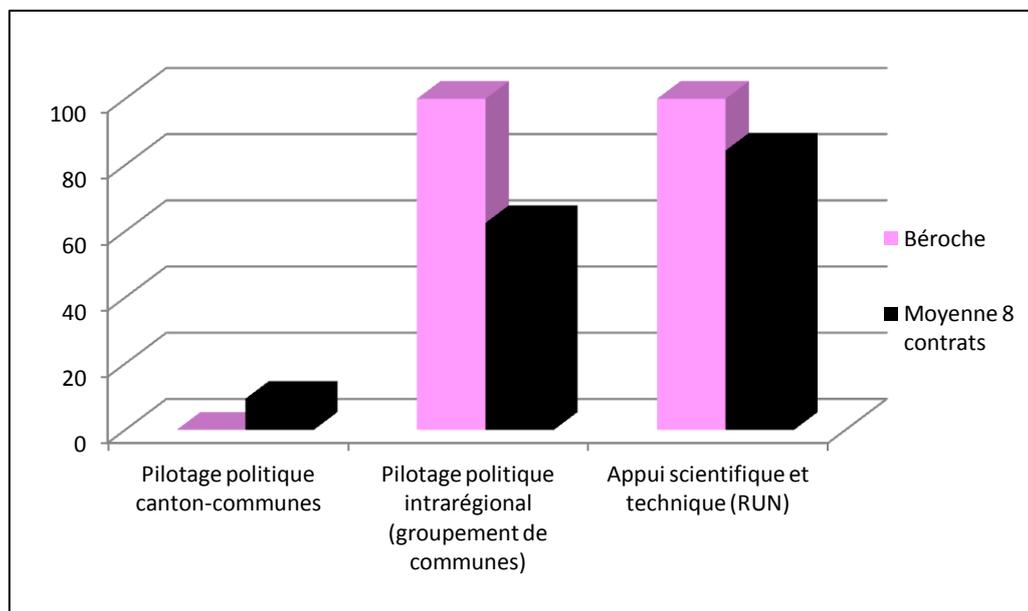


Figure 44: Région La Béroche - Apport de la gouvernance

Annexe 13: Bilan détaillé de l'état d'avance des mesures par contrat.

Chaque région a son bilan détaillé dans le document PDF joint "**Annexes 14 à 21 – ECRA**".

Annexe 14: Réseau des Trois Villes (R3V)

Annexe 15: Communauté urbaine du Littoral (COMUL)

Annexe 16: Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds (LLLC)

Annexe 17: Région Val-de-Travers & Fleurons (VDT)

Annexe 18: Région Val-de-Ruz (VDR)

Annexe 19: Région Centre-Jura (CJ)

Annexe 20: Région Entre-deux-Lacs (E2L)

Annexe 21: La Béroche

Annexe 22: Membres du comité de suivi du mandat

Nom Prénom	Groupement de communes / Canton
<p>Bataïni Sophie-Hélène Adjointe du chef du service de l'économie.</p>	<p>Représentante du mandant</p>
<p>Comte Raphaël Vice-président de l'Association RUN</p>	<p>COMUL - Communauté urbaine du Littoral</p>
<p>Kurth Laurent Secrétaire de l'Association RUN</p>	<p>Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds</p>
<p>Dupraz Cédric Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Réseau des trois Villes</p>
<p>Kocherhans Nathalie Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Région La Béroche</p>
<p>Henry Daniel Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Région Val-de-Ruz</p>
<p>Karakash Jean-Nathanaël Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Région Val-de-Travers</p>
<p>Turberg Dominique Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Région Entre-deux-Lacs</p>
<p>Simon-Vermot Jean-Claude Membre du Comité Directeur RUN</p>	<p>Région Centre-Jura</p>

Annexe 23: Synthèse des réponses / réactions suite à la consultation

Ont pris position et confirmé que le rapport reflète la situation :

- Association Région Val-de-Travers
- Association Région La Béroche
- Service de l'agriculture
- Réseau des Fleurons

Ont pris position sans formuler de remarque particulière:

- Département de la santé et des affaires sociales
- Service informatique de l'entité neuchâteloise
- Service de l'emploi
- Le Cerneux-Péquignot
- Chézard-Saint-Martin
- Dombresson
- Gorgier
- Fontaines
- Val-de-Travers

Ont pris position avec remarques et/ou compléments

- Association Région Val-de-Ruz
- Service de la santé publique
- Service juridique
- Service de l'aménagement du territoire
- Département de l'éducation, de l'enseignement et des sports → Remarques du Secrétariat général du département sans validation formelle
- Service cantonal des transports

N'ont pas pris position

- Fontainemelon → renonce à se prononcer vu les délais impartis
- Service des contributions